

# Pêche 08

## ACTUALITÉS

EDITION 2021



”  
Votre carte  
de pêche à  
- de 10€  
par mois\*  
\*Voir les conditions sur le site cartepêche.fr

GÉNÉRATION  
PÊCHE

Revue de la Fédération départementale  
de pêche et de protection du milieu aquatique des Ardennes

[www.peche08.fr](http://www.peche08.fr)



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE

# Sommaire

## Le mot du Président

### Actions 2020

Covid-19 et la pêche en 2020.	2
Journée de sensibilisation des pêcheurs belges pratiquant en France.	2
Je marche pour la Semoy.	2
Initiations pêche AAPPMA de Sedan « Le Soleil Levant ».	3
Opération « Nettoyons la Nature ».	3
Ateliers Pêche Nature : la relève est prête !	3
Le renouveau de la page Facebook de notre Fédération.	4
Vous l'attendiez tous, il arrive début 2021! www.peche08.fr	4
Une nouvelle rampe de mise à l'eau à Revin.	4
Encore une année à rebondissement pour les pêches électriques.	5
Les gardes pêche des Ardennes toujours sur les rives en 2020.	5
Vidéo comptage de Givet, une année « complexe ».	5
Retour sur la pollution de la rivière Aisne : une catastrophe écologique.	6-8
2020 une année difficile pour les pêcheurs mais aussi pour les poissons !	8
La Fédération de Pêche des Ardennes et Enedis, un partenariat qui s'inscrit dans la durée.	9

### Actions 2021

Concours 2021 des AAPPMA.	10-11
Manifestations auxquelles participera notre Fédération.	12
Découvrir la pêche avec les animations fédérales.	13
Concours photos amateur.	13

## Pêche associative

Les superpouvoirs de la carte de pêche !	14-15
Le passage aux urnes reporté !	15
A tous les pêcheurs, MERCI !	16
Arrêté pêche 2021 : à vos marques, prêts, pêchez !	17
Carte piscicole des Ardennes.	18-19
Pêche de la carpe de nuit.	20
Réserves de pêche du département des Ardennes.	20
Cartes de pêche 2021.	20
Nouveau 2021 : Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !	21
Réciprocité 2021.	22
Calendrier des heures des levers et couchers du soleil en 2021.	22
Actions possibles en tant que bénévoles d'AAPPMA.	24-25
Interview d'un administrateur : Didier LEPETZ.	25

## Technique de pêche

La pêche au Tenkara : comment aborder la pêche à la mouche de façon ludique.	26-27
--	-------

## C'était hier... au bord de l'eau !

AAPPMA « Le Hotu » de Margut : une association toujours pêcheuse.	28-29
---	-------

## Nature et environnement

Rétablissement de la continuité piscicole de la Meuse.	30-31
La bouvière : un poisson méconnu et un cycle de vie particulier.	32-33
La pêche électrique : comment ça marche ?	34

## La recette : à table !

Truite aux amandes.	35
---------------------	----

## Les poissons de nos rivières.

Quelques poissons présents dans les Ardennes.	36-37
---	-------

Pêche Actualités 08 - Edition 2021

Directeur de la publication : Michel ADAM

Conception, rédaction et réalisation : Edouard KLEIN

Responsable Commission Communication : Roger HOUADEC

Membres de la Commission Communication : Roger HOUADEC, Michel ADAM, Valérie DOUDOUX, Michel GLEDIC, Michel HENRIET, Didier LEPETZ, Martine VANDENBERGHE.

Crédits photographiques : FDAAPPMA 08 : couverture, sommaire, p. 2 a, p. 4 b, p. 5 a-b-c, p. 6 à 8, p. 9, p. 12 a, p. 13 c, p. 18-19, p. 24 a-c, p. 25, p. 34 ; FPNP - Madelon L. : p. 10-11, p. 13 a-b, p. 16, p. 21, p. 24 d ; L'Union - L'Ardennais : p. 28-29, p. 31 a ; AAPPMA Sedan : p. 3 a, p. 24 b ; AAPPMA Revin : p. 4 a ; Piette R. : p. 26-27 ; BAMEO : p. 31 b-c ; CAPTEUR STUDIO : p. 30 a-b ; Biotope : p. 32 ; OFB - Uriarte M. : p. 33 ; Josse G. : p. 14 a.

Cartes et schémas : FDAAPPMA 08 : p. 14-15, p. 22 b ; URNE : p. 22 a ; ACTUAL : p. 18-19.

Illustrations : Nouailhat A. : p. 2-3-15 b-33-34-35 ; FPNP : p. 15 a, p. 22 ; FPNP - Nowakowski V. : p. 36-37.

Mise en page et impression : [WARCQ - 03 24 33 42 42]

## Remerciements :

La Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier chaleureusement pour leur soutien financier, le Conseil Départemental des Ardennes, la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sans qui nous n'aurions pu vous offrir ce magazine.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble de nos partenaires qui nous ont gracieusement fait profiter de leurs savoirs et de leurs compétences à travers plusieurs articles.

Félicitations à Alexis Nouailhat notre fidèle illustrateur pour la qualité de ses dessins.

La reproduction des textes et illustrations est soumise à autorisation de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



# Le Mot du Président



La crise sanitaire montre comment en quelques semaines seulement le monde a été bouleversé. Une nouvelle fois, le phénomène inattendu et la gestion de crise semblent impréparés. Les choix pour lutter contre la déferlante virale se sont imposés face au risque de voir le système hospitalier dans l'incapacité d'absorber le nombre potentiel et exponentiel de malades. Les effets du changement climatique ont une incidence sur la santé et le cadre de vie.

La période de confinement, lors de laquelle nombreux ont été contraints de ralentir, voire, stopper, leurs activités, a permis de prendre conscience que notre place au sein de la nature est plus fragile que l'on ne le pense et que nous avons des devoirs envers elle.

La nature produit certaines ressources tels que le sol, l'air, l'eau, l'énergie et les matières premières, dont la gestion et l'exploitation constituent le socle du développement de nos sociétés. Mais ces réserves ne sont pas inépuisables à plus ou moins long terme.

Un effort conséquent d'information et surtout d'éducation à l'environnement est indispensable, afin de conduire à des changements et des comportements qui doivent mener à la construction d'une société basée sur l'équilibre plutôt que sur la croissance.

Le bénévolat est un acteur essentiel de notre société et la plus grande force du monde associatif d'aujourd'hui. Donner de son temps et de ses compétences sans contrepartie financière est loin d'être une évidence dans notre société.

Cette année 2020 a été tout simplement inédite. Nous avons fait une ouverture de la pêche de la truite le 14 mars avec des niveaux d'eau très intenses et le 17 mars nous sommes entrés dans une période plus inattendue que confuse avec des interdictions de se déplacer, impactant fortement la pratique de la pêche.

Nos pêcheurs ont fait preuve d'incompréhension et de frustration considérant que l'exercice de la pêche ne devait pas leur être interdit, même à proximité de leur domicile. Malgré tout cela, nos pêcheurs ont fait preuve de responsabilité en observant une ligne de conduite appropriée, pédagogique et critique ; soucieux de limiter les risques de propagation de la pandémie en respectant les directives gouvernementales.

Pendant le confinement, on a observé une baisse de la vente des cartes de pêche de 40% laissant entrevoir un avenir difficile pour nos structures associatives de la pêche de loisir. La fidélité de nos pêcheurs, pour notre activité, est venue renforcer nos effectifs au niveau de celui de 2019.

Merci à eux pour avoir pérennisé nos structures et l'avenir de la pêche.

**Le Président,  
Michel ADAM**

*“La pêche est un sport étrange  
puisqu'elle n'empêche guère  
ceux qui surveillent leur ligne  
de prendre du ventre.”*

*Noctuel*

## COVID-19 ET LA PÊCHE EN 2020.

**Cette année 2020 est tout simplement inédite. Le 17 mars, 3 jours après l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie, nous sommes entrés dans une période la plus confuse et inattendue de ces dernières décennies.**

Un confinement général et quasi absolu a tout simplement paralysé notre pays. Le tissu économique et les services publics ont modifié notre vie quotidienne par des restrictions draconiennes de nos libertés élémentaires, comme celle de se déplacer.

La pêche n'a pas échappé à cette séquence. Comme tous les citoyens, le pêcheur a d'abord fait preuve d'incompréhension et de frustration. Notre réseau associatif a pris ses responsabilités, il a appliqué une ligne de conduite responsable et pédagogique pour participer à la lutte contre cette pandémie.

Notre Fédération a continué de faire fonctionner nos structures associatives de la pêche de loisir avec le respect de la distanciation sociale et la mise en place de réunions dématérialisées. Cela a mis en exergue que nos associations reposent sur des hommes et des femmes de bonne volonté, salariés et bénévoles, qui se donnent avec dévouement pour la gestion quotidienne de notre loisir et la protection du milieu aquatique. Nous savons tous que la machine ne remplace pas l'homme.

Nous avons une situation difficile, désagréable et pleine de détresse. Il n'y a aucune raison pour que la pêche associative soit traitée différemment des autres usagers de la nature. Dans la cacophonie ambiante, la pêche ne doit pas être la victime. Pour les interdictions qui nous sont imposées, rassurez-vous, nous ne lâcherons en rien cette injustice flagrante.

Mais il nous faut faire preuve de prudence et de vigilance, afin de nous protéger et surtout protéger les autres, dans cette tragique pandémie qui nous touche tous.



## JOURNÉE DE SENSIBILISATION DES PÊCHEURS BELGES PRATIQUANT EN FRANCE.

**Depuis 3 années consécutives, avant l'ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie, le magasin JACQUET Pêche à Izel en Belgique sollicite notre Fédération des Ardennes pour qu'une délégation participe à une séance d'information sur la réglementation et les possibilités de pêche dans notre département et plus globalement en France.**

Ainsi un administrateur et un technicien se sont rendus sur place et durant toute la journée du 7 mars 2020, ils ont répondu aux nombreuses questions émanant du public.

Un certain nombre de pêcheurs belges achètent déjà régulièrement leur carte en France. Ce nombre tend à augmenter d'année en année. D'autres se sont montrés fortement intéressés par la pêche en 1<sup>ère</sup> catégorie du fait que certains secteurs du cours d'eau « La Marche » soient rentrés dans le domaine réciprocaire. En effet, des travaux ont été réalisés sur une partie du cours d'eau et financés, en partie, par des subventions publiques.

Par ailleurs, il leur a été rappelé que certains territoires étaient interdits à toute activité du fait de la peste porcine.

## JE MARCHÉ POUR LA SEMOY.

**Comme l'année passée, l'association Plume et Regard a organisé une marche au bord de la Semoy entre Bohan et Monthermé les 26 et 27 septembre 2020, afin de sensibiliser le public sur l'intérêt de préserver la ressource en eau.**

Lors de ce week-end, le public était orienté sur un parcours où différents stands partenaires étaient présents, pour présenter les actions en faveur de la ressource en eau et de la protection du milieu aquatique. Deux administrateurs de notre Fédération se sont mobilisés pour présenter les différents poissons vivants dans nos cours d'eau et sensibiliser à l'importance de la biodiversité pour notre cheptel piscicole.

Malgré le contexte sanitaire et une météo difficile, nos deux courageux bénévoles ont pu transmettre leurs connaissances à une cinquantaine de personnes très intéressées, notamment les enfants.



## OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE » 2020.

**Le collège de Raucourt-et-Flaba a participé de nouveau cette année à l'opération « Nettoyons la Nature » en partenariat avec les magasins Leclerc.**

Cette opération a eu lieu au collège de Raucourt-et-Flaba le vendredi 25 septembre de 8h à 12h avec 2 classes de 6<sup>e</sup> (environ 50 élèves). Après une heure de nettoyage du collège et ses alentours, les élèves se sont rendus sur les bords de l'Ennemane pour rencontrer notre Fédération qui les a sensibilisés sur la vie aquatique et en particulier sur les invertébrés aquatiques. Compte-tenu des conditions sanitaires, plusieurs groupes ont été formés, pendant que l'un suivait notre présentation, l'autre s'occupait de nettoyer les bords de la rivière. Notre Fédération souhaite donc féliciter toutes ces graines de futurs écocitoyens, qui ont dû braver des conditions météo difficiles (vent, pluie...)

## INITIATIONS PÊCHE AAPPMA DE SEDAN « LE SOLEIL LEVANT ».

**En temps normal, les séances d'initiation pêche sont une des plus importantes activités de notre association. En effet, chaque année, nous offrons des séances à environ 250 enfants répartis sur plusieurs centres de loisirs.**

Malgré les restrictions gouvernementales concernant la pandémie de Covid-19, nous avons exceptionnellement donné suite à une demande insistante du centre de loisirs « Les Francas » de Donchery, avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années, nous avons pu organiser 5 séances pour 70 enfants.

Outre les formalités administratives acquises, le port du masque pour les adultes, le gel hydroalcoolique et la distanciation étaient requis. Le poisson était au rendez-vous pour la plus grande joie des enfants.



## ATELIERS PÊCHE NATURE LA RELÈVE EST PRÊTE !

**Les Ateliers Pêche Nature (APN) existent depuis plusieurs années, ils sont les maillons indispensables pour la transmission des gestes et techniques de pêche, mais ils sont aussi une école de la vie au grand air.**

**Les APN fonctionnent grâce à la volonté et au dévouement de bénévoles passionnés.**

**Ces animateurs sèment de la graine de pêcheurs : vivement la récolte !**

**La crise sanitaire a forcé une partie des APN à ne pas faire de séances cette année, en espérant des jours meilleurs pour la relève !**

### ASFELD

**Type de pêche :** Pêche au coup  
**Activités complémentaires :** Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** Les mercredis de juillet à août de 14h30 à 17h.

Contactez M. CARTIER  
 au 06 24 53 68 01

### BOULZICOURT

**Type de pêche :** Pêche à la truite (toc, leurres et mouche)  
**Activités complémentaires :** Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** Les lundis soir de mars à juin de 17h30 à 18h45.

Contactez M. HOUADEC  
 au 03 24 32 74 44

### CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

**Type de pêche :** Pêche au coup  
**Activités complémentaires :** Biologie et écologie des poissons d'eau douce, connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** Stage du 26 au 30 avril de 13h30 à 17h.

Contactez Mme DOUDOUX  
 au 06 77 16 80 03

### MONTHERMÉ

**Type de pêche :** Pêche au coup, Pêche aux carnassiers  
**Activités complémentaires :** Connaissance des milieux aquatiques et des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** Un samedi sur deux d'avril à juillet de 9h à 11h30.

Contactez M. WALLET  
 au 06 19 95 39 94

### NOUZONVILLE

**Type de pêche :** Pêche au coup  
**Activités complémentaires :** Connaissance des petites bêtes d'eau douce, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** Un samedi sur deux de mars à octobre (sauf juillet et août) de 10h à 12h.

Contactez M. BAUDOIN  
 au 06 35 47 81 45

### SEDAN

**Type de pêche :** Pêche au coup  
**Activités complémentaires :** Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** En cours de définition.

Contactez M. LEPETZ  
 au 03 24 52 18 45

### RETHEL

**Type de pêche :** Pêche au coup  
**Activités complémentaires :** Biologie et écologie des poissons, connaissance des milieux aquatiques, montage de lignes.  
**Fonctionnement :** Les mercredis après-midi de juillet à août de 14h à 17h.

Contactez M. FRECHIN  
 au 06 62 07 44 53





LA NOUVELLE MISE À L'EAU DE REVIN

## UNE NOUVELLE RAMPE DE MISE À L'EAU À REVIN.

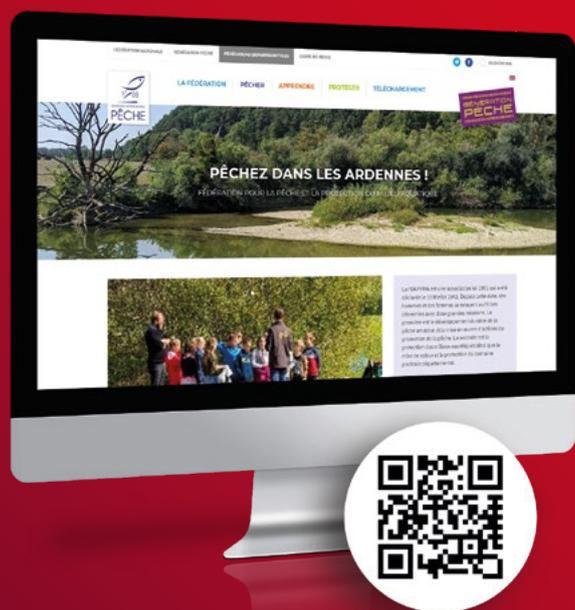
Cette mise à l'eau avait été demandée par les pêcheurs présents lors de notre AG (Assemblée Générale) 2018 et il nous semblait aller dans le sens du développement du loisir pêche auquel nous croyons pour notre département.

Le projet initial était de créer une mise à l'eau sur nos baux de pêche entre chaque barrage.

- **une au barrage St Nicolas à Revin** (faite par BAMEO, aucun frais pour l'AAPPMA)
- **une autre entre Revin et Fumay**, c'est le site des Bois Bryas qui a été choisi.

Des lors, nous avons fait ce vœu auprès de la Fédération qui a donné son aval après les démarches nécessaires. Cette mise à l'eau sera totalement opérationnelle dès cette fin d'année 2020.

Patrick FLOQUET  
AAPPMA « L'AURORE » DE REVIN



## LE RENOUVEAU DE LA PAGE FACEBOOK DE NOTRE FÉDÉRATION.



*A l'heure du tout numérique, notre Fédération a réactivé en ce début d'année 2020 sa page Facebook, désactivée par un manque de personnel dans notre structure.*

Il n'était pas normal qu'en 2020 une structure telle que la nôtre n'ait pas de moyen numérique pour communiquer avec les pêcheurs. Et cette année particulière, c'était le moment idéal.

Entre la crise sanitaire et l'importante pollution sur la rivière Aisne, les pêcheurs du département étaient pleins d'interrogations. En effet, cette page a été très utile pour répondre aux nombreuses questions et commentaires d'internautes pêcheurs ou non pêcheurs. En particulier lors des périodes de confinement dans lesquelles nombre de pêcheurs étaient dans le flou quant à l'autorisation de pratiquer la pêche ou non. De plus, elle a permis de faire connaître au monde entier l'horrible scène que peut causer une pollution sur un cours d'eau.

## VOUS L'ATTENDIEZ TOUS, IL ARRIVE EN 2021 !

*Vous étiez nombreux à nous dire qu'il n'était pas normal qu'en 2020 nous n'ayons pas de site internet, et vous aviez raison ! Notre ancien site hébergé par le site de la Fédération Nationale (FNPF), a été supprimé lors de la mise en ligne de la nouvelle version de leur site internet.*

Soucieux des attentes de nos pêcheurs ardennais et du tourisme pêche, il était prévu d'être mis en ligne en cette année 2020. Malheureusement, la crise sanitaire a retardé sa création.

Mais pas d'inquiétude, le travail a d'ores et déjà commencé, et nous comptons qu'il soit en ligne au plus tard en milieu de l'année 2021. Nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez le consulter pour l'ouverture de la 1<sup>ère</sup> catégorie.

Sur ce site, vous pourrez retrouver, toutes les informations essentielles concernant la pratique de la pêche (réglementation, carte interactive, achat carte de pêche...), mais pas seulement ! Vous pourrez aussi vous informer sur les activités de notre Fédération, notamment les concours et animations prévus, mais aussi toutes autres actions qui incombent à notre structure (actions et projets sur les milieux).

Vous aurez aussi la possibilité de télécharger des documents en version numérique (Arrêté pêche, Pêche Actualité 08, vidéo, rapports...), nous publierons aussi vos plus belles photos de pêche. Il y aura bien entendu, un formulaire « contact » pour communiquer avec notre Fédération plus facilement.

Nous vous attendons nombreux, courant d'année 2021 sur [www.peche08.fr](http://www.peche08.fr).



Pêche électrique sur le Matton

## ENCORE UNE ANNÉE À REBONDISSEMENT POUR LES PÊCHES ÉLECTRIQUES.

*Les deux dernières années avaient déjà été compliquées pour la planification et la réalisation des pêches dans les Ardennes, l'année 2020 n'a pas échappé à la règle.*

Après deux années de niveaux d'eau très bas, cette nouvelle campagne n'a pas été plus simple à réaliser. Dans un premier temps, un tout petit « truc » nommé virus est venu perturber la programmation. Il a fallu repousser des pêches et en annuler d'autres.

Ensuite, les conditions climatiques très sèches de cet été nous ont obligés à nous adapter pour nous permettre de réaliser les chantiers dans les meilleures conditions pour les poissons mais aussi pour les hommes.

Ce sont quand même plus de 45 chantiers qui ont été réalisés en 2020 avec de nombreuses annexes hydrauliques favorables à la reproduction du brochet, des cours d'eau sondés et quelques pêches de sauvetages.

Concernant les annexes, nous pouvons noter cette année une très bonne reproduction du brochet sur l'ensemble du département. Les conditions climatiques hivernales ayant été très favorables avec des niveaux d'eau élevés pendant une grande période.

Les autres populations lors des sondages sont plutôt stables avec des peuplements conformes aux cours d'eau échantillonnés.

Enfin nous avons réalisé quelques pêches de sauvetages, certaines dans le cadre de travaux et une dans le cadre d'un assèchement de cours d'eau afin de limiter la mortalité piscicole.

## LES GARDES PÊCHE DES ARDENNES TOUJOURS SUR LES RIVES EN 2020.

*Cette année, les gardes pêche ont encore eu du travail pour faire respecter la loi dans le département.*

Comme tous les ans, les gardes des AAPPMA et de notre Fédération se sont mobilisés pour contrôler la pratique de la pêche dans les Ardennes, et comme tous les ans un certain nombre de personnes ont été verbalisées pour des infractions au code de l'environnement.

Les infractions qui arrivent encore « en tête » sont la pêche sans carte puis la pêche de nuit avec des esches non végétales. A noter que la proportion de personnes verbalisées sur l'ensemble des contrôles reste stable d'année en année et oscille autour des 5%.



Contrôle d'un pêcheur

## VIDÉO COMPTAGE DE GIVET, UNE ANNÉE « COMPLEXE ».

*Depuis 2016, notre Fédération dépouille les vidéos issues de la caméra insérée dans la passe à poisson du barrage de Givet.*

Cette année, le nombre d'espèces observées reste sensiblement le même avec en tête de wagon le gardon, l'ablette, le hotu et la brème. Cependant, les densités observées sont bien plus faibles que les années antérieures.

Ceci mérite de comparer avec les années à venir mais la sécheresse de cet été avec un débit de la Meuse en dessous de 20 m<sup>3</sup>/s n'est peut-être pas à exclure pour expliquer la faible passage des espèces piscicoles dans le dispositif.



Une carpe



## RETOUR SUR LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE AISNE : UNE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE.

*L'information a fait le tour du monde, dimanche 9 août 2020 l'Aisne a subi une pollution sans précédent. « En 40 ans de pêche je n'ai jamais vu une pollution d'une telle ampleur » nous affirme Michel ADAM, président de la Fédération de Pêche des Ardennes. Revenons sur cette pollution et comment s'est organisé le ramassage des cadavres de poissons pour éviter une crise sanitaire.*

### 9h le lundi 10 août : les constatations.

Nous recevons un appel, à la Fédération de Pêche des Ardennes, de la gendarmerie nous alertant d'une pollution sur la rivière Aisne au niveau de Challerange, vraisemblablement causée par une fuite de la station d'épuration de l'usine Nestlé toute proche (cela reste encore à déterminer, l'enquête des services publics étant en cours). Le président Michel ADAM, immédiatement prévenu, se rend sur place avec 2 techniciens et les agents de l'OFB (Office Français pour la Biodiversité) pour constater les dégâts, estimer le linéaire de rivière polluée et organiser le ramassage des poissons morts qui jonchent les berges et embâcles. Le rendez-vous est donné à 7h le lendemain au pont de Brécy-Brières, les pompiers locaux et la gendarmerie sont prévenus de l'opération.



Un sandre



Un barbeau



Petit brochet ne deviendra pas grand

## Mardi 11 août : 1<sup>er</sup> jour de ramassage.

Le lendemain, arrivés sur place à 7h du matin, nous trouvons la route bloquée par la gendarmerie pour ne pas gêner les opérations du jour. A proximité du lieu de rendez-vous, nous remarquons de nombreux gyrophares bleus : fourgons, véhicules de la gendarmerie, pompiers avec leurs bateaux, l'OFB...

Les pompiers, avec l'aide de bénévoles déjà présents, sont sur les bateaux et commencent à ramener les 1<sup>ers</sup> cadavres de poissons. L'opération s'organise, des équipes partent de l'aval et d'autres de l'amont, en espérant se rejoindre au milieu. Au même moment, et durant les 3 jours de nettoyage, les appels des médias de toute la France (L'Ardennais, TF1, CNEWS...) affluent et les interviews s'enchaînent.



Les personnes en bateau ramassent les poissons morts pour les mettre dans de grandes poubelles et les déposent sur la berge une fois pleines. Les pompiers, grâce à leurs véhicules tout terrain et remorques, s'occupent de venir récupérer ces dernières pour les déverser dans une benne au point de rendez-vous.



En concertation avec tous les acteurs sur le terrain et la Préfecture, il est décidé de mettre en place un barrage avec des bottes de paille sous contrôle de l'OFB (fournies et déposées gracieusement par un agriculteur local), afin de stopper cette masse polluante qui anéantit toute vie piscicole sur son passage, mais surtout pour retenir le poisson mort qui dévale.



Barrage de paille mis en place par un agriculteur local sur demande de l'OFB



Malheureusement, malgré les moyens mis en œuvre, nous réalisons très vite que l'opération ne se fera pas en une seule journée, d'autant plus que nous avons des signalements de poissons mourants en dessous du point de départ aval.

Au vu de l'ampleur des dégâts, le Président de la Fédération de Pêche des Ardennes demande une aide matérielle supplémentaire auprès de la Préfecture. Deux bateaux supplémentaires sont mis à disposition par les pompiers pour le lendemain.

## Mercredi 12 août : 2<sup>e</sup> jour de ramassage.

Toujours au même point de rendez-vous dès 6h30, beaucoup de gens attendent. En effet, une quinzaine de bénévoles sont présents grâce à un appel sur la page Facebook de la Fédération de Pêche des Ardennes. L'odeur est à la limite du supportable et la journée s'annonce chaude, plus de 35°C.



Six bateaux sont mis à l'eau et commencent le « sale boulot ». Poubelles après poubelles, la benne se remplit, les poissons commencent à se décomposer, les conditions sont difficiles mais le travail se poursuit. Une quarantaine de poubelles de 50 kg environ de cadavres sont remplies dans la matinée. L'après-midi une équipe courageuse du Conseil Départemental des Ardennes se charge de continuer l'opération.



## LE BILAN !

Enfin, il a été ramassé plus de 3 tonnes de poissons secs dans la benne, pesée par l'équarisseur. A savoir que le poisson a passé 3 jours en plein soleil par 35°C, il a perdu de l'eau et donc du poids, ce qui nous permet d'en conclure que ces 3 tonnes sont sous-estimées.

De plus, si nous ajoutons à ce résultat tous les poissons sur le fond, oubliés et les petits individus laissés sur les berges, nous estimons les dégâts entre 5 et 6 tonnes de poissons morts sur 12 km de cours d'eau (de Challerange jusqu'à Falaise).

L'information commence à faire le tour du monde, des médias du monde entier nous contactent (BBC News, New-York Times...).



### Jeudi 13 août : 3<sup>e</sup> jour de ramassage.

3<sup>e</sup> journée de ramassage, les pompiers dans l'impossibilité d'être présents, la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes se propose de nous aider. Une équipe arrive avec un pick-up et une remorque. Heureusement, car sans ce matériel, il nous aurait été difficile, de transporter les poubelles pleines jusqu'à l'endroit où est entreposée la benne.

Les températures sont très élevées et l'odeur devient insupportable. L'entreprise locale MARCHAND vient nous prêter main forte avec un pick-up et une grande barge. Muni de tronçonneuses, nous pouvons atteindre des zones inaccessibles auparavant.

A midi, il est décidé d'arrêter l'opération. En effet, au vu de l'état de décomposition des poissons restants, il devient difficile de les récupérer même à l'épuisette, ils partent en lambeaux.



L'entreprise locale MARCHAND et leur barge à fond plat



La Fédération des chasseurs



### Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier tous les partenaires, (pompiers, gendarmerie, OFB, Fédération des Chasseurs des Ardennes, Conseil Départemental des Ardennes, l'entreprise MARCHAND et tous les bénévoles) qui sont venus nous prêter main forte pour mener à bien cette opération difficile (chaleur, odeurs...), et tout particulièrement Madame le Maire de Brécy-Brière pour la préparation des repas à l'ensemble des personnes présentes.

## 2020 UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES PÊCHEURS MAIS AUSSI POUR LES POISSONS !



Mortalité suite à la baisse soudaine du niveau d'eau du canal à Montgon

*La pollution sur la rivière Aisne a tellement fait parler d'elle, que toutes les autres pollutions ou mortalités de poissons sont passées aux oubliettes. En effet, en cette année 2020, comme pour les pêcheurs, la vie des poissons a grandement été affectée. Après un hiver très pluvieux, nous avons eu un printemps et un été très secs sans pluie ou presque. Ces conditions météorologiques ont conduit à des baisses importantes des niveaux d'eau et par conséquent une diminution sérieuse du taux d'oxygène. Dans de telles conditions, la moindre petite pollution ou incident peut avoir des effets catastrophiques sur les populations piscicoles, qui dans des conditions normales n'aurait peut-être pas eu d'effet sur la mortalité de poissons.*

Voici en détail quelques-unes de ces pollutions avec ou non mortalité de poissons :



Pollution sur le Charoué à Tournes

**Le 16 août :** mortalité sur le ruisseau de Wadelincourt, ici pas de pollution mais un manque d'eau notable accentué par les rejets domestiques des communes environnantes. Heureusement la mortalité n'a pas été importante.

**Le 19 août :** pollution sur le Magne à Francheval, causée par un rejet et un seuil en amont qui ne permettaient plus à l'eau de circuler à l'aval où le rejet se trouvait. Heureusement encore une fois la mortalité était limitée.

**Le 22 août :** pollution sur le Charoué à Tournes, en cause le rejet de produits nettoyants dans le cours d'eau. Très impressionnante mais nous n'avons pas observé de mortalité car le produit est resté en surface.

**Le 22 août :** baisse brutale du niveau d'eau sur le canal au niveau de l'écluse numéro 14 à Montgon. La mortalité resta limitée car les poissons ont pu se réfugier dans une poche d'eau au niveau de l'écluse n°13. Les causes de cet abaissement restent à déterminer.



Signature de la convention à Bazeilles

## LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DES ARDENNES ET ENEDIS, UN PARTENARIAT QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE.

**La Fédération de Pêche des Ardennes et Enedis œuvrent ensemble pour sensibiliser les pêcheurs à rester prudents à proximité des lignes électriques.**

En effet, depuis 2015, plusieurs actions ont été engagées conjointement par les deux entités :

- la mise en place de panneaux de signalisation de présence de lignes électriques à proximité de sites de pêche,
- une communication ciblée vers les jeunes pêcheurs pour les sensibiliser à leur environnement (rencontres inter APN),
- la création d'une maquette pédagogique « Pêch' pas la ligne », pour les manifestations de la Fédération et de ses AAPPMA,
- la présence d'un stand d'information Enedis à la Journée Nationale de la Pêche,

- la fourniture de gilets de sécurité fluorescents pour les enfants des Ateliers Pêche Nature du département,
- la sensibilisation des gardes-pêche aux risques électriques via des modules de formation de la Fédération de pêche.

Cette collaboration ardennaise fait écho à la campagne nationale appelée « Electricité prudence, gardons nos distances », qui informe le public sur les dangers de l'électricité, dans les situations de loisirs mais aussi dans le cadre d'activités professionnelles.

Pour plus d'information, consultez [www.electricite-prudence.fr](http://www.electricite-prudence.fr).

**ENEDIS** L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU **Caroline KOLANSKI**

# ENEDIS

L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

**Vous êtes pêcheur...**

Si vous pêchez trop près d'une ligne électrique, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

**SOYEZ VIGILANT À PROXIMITÉ DES LIGNES ÉLECTRIQUES !**

**Pêchez ces conseils sans modération**

**MATÉRIELS CONCERNÉS**

- Canne à pêche en fibre de carbone
- Ligne de grande longueur
- Canne à pêche ou fil de pêche s'approchant trop près des lignes, même sans contact (par ex. : lancers)

**CONSIGNES À RESPECTER**

- Pour connaître les zones à risque, renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.
- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez qu'il fasse jour pour repérer les lieux.
- Évitez de pêcher près des lignes électriques, y compris si vous pêchez en bateau.
- Évitez tout passage avec des cannes à pêche sous les lignes électriques.
- Tenez votre canne à pêche en position horizontale lorsque vous êtes obligé de passer sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.

Pour toute information complémentaire, consultez [electricite-prudence.fr](http://electricite-prudence.fr)

En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage au **09 726 750 + les 2 chiffres de votre département.**

L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Le réseau de transport d'électricité

# Actions 2021

## Avril

### VRIZY

Dimanche 25 avril • 7h

#### PÊCHE AU COUP

Pont du canal à Vrizy

*Individuel*

*Fouillis interdit - Tout public*

06 64 33 65 85

### ASFELD

Dimanche 25 avril • 8h

#### PÊCHE AU COUP

Étang de l'Avenir,  
derrière gendarmerie

*Américaine*

*Fouillis interdit*

*Tout public - 5h de pêche*

06 35 47 34 81

## Mai

### BOULZICOURT

Samedi 1<sup>er</sup> mai • 13h30

#### PÊCHE À LA TRUITE

Passage à niveau  
de La Francheville

*Tout public*

07 81 52 71 28

09 53 75 21 98

### VIREUX-MOLHAIN

Dimanche 23 mai • 7h30

#### LONGUE CANNE & FEEDER

Vireux-Wallerand

*Individuel - Fouillis interdit*

*Tout public*

Facebook de l'AAPPMA

### BOULZICOURT

Lundi 24 mai • 13h30

#### PÊCHE À LA TRUITE

Bâtiment Pêche,  
sortie sud du village

*Tout public*

06 66 75 66 10

03 24 32 74 44

### CHENOIS-AUBONCOURT

Dimanche 30 mai

#### PÊCHE À LA TRUITE

Auboncourt

*Tout public*

*Sur réservation uniquement*

06 08 97 07 43

### NOUZONVILLE

Samedi 3 juillet • 8h

#### PÊCHE AU COUP

Étangs de Pachy,  
en face la gendarmerie

*Individuel - Enfants*

*Contact téléphonique après 18h*

06 62 83 89 83

06 35 47 81 45

### VOUZIERS

Dimanche 4 juillet • 7h

#### LONGUE CANNE

Canal, Condé Lès Vouziers

*Américaine*

*Sans fouillis et 15 L d'amorce max*

*Tout public - Canne limitée à 11,5 m*

03 24 71 70 09

### SEDAN

Dimanche 4 juillet • 8h30

#### PÊCHE AU COUP

Lac de Sedan  
(côté bouloldrôme)

*Individuel - Enfants de 6 à 14 ans*

03 24 52 18 45

03 24 29 51 57

### VIREUX-MOLHAIN

Samedi 10 juillet • 7h30

#### FEEDER

Vireux-Wallerand

*Individuel - Fouillis interdit*

*Tout public*

Facebook de l'AAPPMA

### CARIGNAN

Mercredi 14 juillet • 6h30

#### PÊCHE AU COUP

Bains Maricot

*Individuel - Tout public*

03 24 22 26 00

### FUMAY 2<sup>e</sup>

Samedi 17 juillet • 15h

#### PÊCHE AU COUP

Terrain de camping

*Individuel - Tout public*

06 52 01 73 90

## Juin

### REVIN

Samedi 5 juin • 7h45

#### FEEDER

Boucle d'Orzy

*Individuel - Fouillis interdit*

*Tout public*

06 33 21 70 74

### SEMUY

Dimanche 20 juin • 7h

#### PÊCHE AU COUP

Contre halage à Semuy

*Américaine - Tout public*

06 66 24 18 27

### RENNEVILLE

Dimanche 20 juin • 9h

#### PÊCHE À LA TRUITE

Route de Fraillicourt

*Sans amorçage - Tout public*

06 28 61 59 29

### RENWEZ

Dimanche 20 juin • 7h

#### CARNASSIER

Ecole de voile du  
lac des Vieilles Forges

*Tout public*

06 44 80 19 01

06 60 47 40 01

### VIREUX-MOLHAIN

Samedi 26 juin • 15h30

#### PÊCHE À FOND

Vireux-Wallerand

*Individuel - Fouillis interdit*

*Tout public - Flotteur interdit*

Facebook de l'AAPPMA

### ST GERMAINMONT

Dimanche 27 juin • 9h

#### PÊCHE AU COUP

*Individuel - Tout public*

07 77 23 45 32

### FUMAY 2<sup>e</sup>

Dimanche 27 juin • 7h

#### COUP & FEEDER

Quai, bord de Meuse

*Individuel - Tout public*

*2 secteurs (feeder et grande canne)*

*Concours gratuit*

*pour les enfants à 16h30*

06 52 01 73 90

### VIREUX-MOLHAIN

Dimanche 13 juin • 7h30

#### LONGUE CANNE & FEEDER

Vireux-Molhain,  
amont du pont

*Individuel - Fouillis interdit*

*Tout public*

Facebook de l'AAPPMA

### NOUZONVILLE

Samedi 19 juin • 7h15

#### LONGUE CANNE

Étangs de Pachy,  
en face la gendarmerie

*Individuel - Tout public*

*Contact téléphonique après 18h*

06 62 83 89 83

06 35 47 81 45

# CONCOURS 2021 DES AAPPMA.

## Juillet

### CHÂTEAU PORCIEN

Dimanche 18 juillet • 7h

#### LONGUE CANNE

Canal, route de Pargny

Individuel - 0,5 L de fouillis  
et 15 L d'amorce max

Tout public - Canne limitée à 11,5 m  
Moulinet et franglaise interdits

06 88 13 41 75  
06 30 68 40 40

### BLAGNY

Samedi 24 juillet • 13h

#### PÊCHE AU COUP

Fer à cheval

Individuel - Enfants  
Amorçage et esches fournis

03 24 27 91 42

### NOUZONVILLE

Samedi 24 juillet • 7h15

#### LONGUE CANNE

Etang de Pachy,  
en face la gendarmerie

Individuel - Tout public  
Contact téléphonique après 18h

06 62 83 89 83  
06 35 47 81 45

### BLAGNY

Dimanche 25 juillet • 6h

#### PÊCHE AU COUP

Chemin Noir

Individuel  
Tout public - Amateur

03 24 27 91 42

### BLAGNY

Dimanche 25 juillet • 13h

#### AMÉRICAINNE

Chemin Noir

Tout public

03 24 27 91 42

## Août

### FRAILLICOURT

Dimanche 1<sup>er</sup> août • 8h

#### PÊCHE À LA TRUITE

Pont de la RD 946

Tout public

06 88 11 98 49

### FUMAY 2<sup>e</sup>

Samedi 21 août • 8h

#### FEEDER

Terrain de camping

Individuel - Fouillis interdit  
Tout public

06 52 01 73 90

### SEDAN

Dimanche 22 août • 7h30

#### PÊCHE AU COUP

Lac de Sedan  
(côté bouloldrôme)

Individuel - Tout public  
Canne limitée à 11,5 mètres

03 24 52 18 45  
03 24 29 51 57

### SEMUY

Dimanche 22 août • 7h

#### PÊCHE AU COUP

Salle des fêtes de Semuy

Individuel - Sans amorçage  
Tout public

06 66 24 18 27

### SEDAN

Dimanche 22 août • 13h30

#### PÊCHE AU COUP

Lac de Sedan  
(côté bouloldrôme)

Américaine - Tout public  
Canne limitée à 11,5 mètres

06 95 84 48 95  
03 24 29 51 57

### RETHEL

Dimanche 29 août

#### PÊCHE AU COUP

Canal des Ardennes,  
parking de l'école  
Gambetta

Individuel - Tout public  
Fouillis et vers de vase interdits

06 62 07 44 53

## Septembre

### CARIGNAN

Samedi 4 sept. • 13h30

#### PÊCHE AU COUP

Etang Fer à Cheval

Individuel

Enfants de 6 à 13 ans

03 24 22 26 00

### VOUZIERES

Samedi 11 sept. • 7h

#### PÊCHE AU COUP

Canal, Condé Lès Vouziers

Individuel - Pinkies uniquement  
Tout public

03 24 71 70 09

### REVIN

Samedi 11 sept. • 7h15

#### PÊCHE AU COUP

Boucle d'Orzy

Individuel et américaine  
Fouillis interdit

Tout public  
Individuel le matin  
et américaine l'après-midi

06 33 21 70 74

### NOUZONVILLE

Samedi 11 sept. • 7h15

#### FEEDER

Etang de Pachy,  
en face la gendarmerie

Individuel - Tout public  
Contact téléphonique après 18h

06 62 83 89 83  
06 35 47 81 45

### VIREUX-MOLHAIN

Samedi 18 sept. • 7h30

#### LONGUE CANNE & FEEDER

Vireux-Wallerand

Individuel - Fouillis interdit  
Tout public

Facebook de l'AAPPMA

### DOUZY

Samedi 18 sept. • 7h

#### CARNASSIER

Lac de Douzy

Float-tube - Tout public  
Inscription par téléphone

03 24 26 35 72  
06 70 55 79 16

### ASFELD

Dimanche 19 sept. • 8h

#### PÊCHE AU COUP

Bassin d'élevage  
des brochets

Individuel

Tout public - 5h de pêche

06 35 47 34 81

### CHÂTEAU PORCIEN

Dimanche 26 sept.

#### LONGUE CANNE

Canal à Château Porcien,  
route de Pargny 7h

Américaine 0,5L de fouillis et 15L  
d'amorce max - Tout public  
Canne limitée à 11,5 mètres  
Moulinet et franglaise interdits

06 30 68 40 40  
06 88 13 41 75

## Octobre

### DOUZY

Samedi 23 octobre • 7h

#### CARNASSIER

Lac de Douzy

Tout public  
Inscription par téléphone

03 24 26 35 72  
06 70 55 79 16

Ne sont affichées que les  
horaires d'inscriptions des  
concours pour les horaires de  
début et de fin, se renseigner  
auprès du contact téléphonique.



## MANIFESTATIONS AUXQUELLES PARTICIPERA NOTRE FÉDÉRATION.

*Comme toutes les années, notre Fédération essaiera d'être présente lors des manifestations suivantes. Vous pourrez rencontrer les bénévoles du monde de la pêche et échanger avec eux.*

*En espérant que cette année 2021 ne soit pas trop impactée par la pandémie, certaines manifestations risquent d'être décalées voire annulées. Contactez-nous au 03 24 56 41 32 pour plus d'informations ou consulter [www.peche08.fr](http://www.peche08.fr).*

**3 et 4 avril 2021**

### **OPÉRATIONS « RIVIÈRES PROPRES »**

Grands nettoyages de printemps des berges des cours d'eau.

Tous les bénévoles sont les bienvenus : pêcheurs et non pêcheurs. Près de 50 associations de pêche dans le département vous attendent au bord de l'eau à ces dates.

**30 mai 2021**

### **FÊTE DE LA PÊCHE À HABAY LA NEUVE (BELGIQUE)**

Démonstrations et initiations à la pêche compléteront une brocante dans le village et aux abords de la Maison de la Pêche du Luxembourg.

**5 juin 2021**

### **JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE**

Organisée par votre Fédération en collaboration avec une AAPPMA (à définir pour 2021).

Au programme : démonstrations et initiations de différentes techniques de pêche gratuites, mais aussi de nombreux stands et animations partenaires pour toute la famille. Entrée gratuite, buvette et petite restauration au bord de l'eau.

**27 juin 2021**

### **UN DIMANCHE AU BORD DE L'EAU DE SEDAN**

Organisée par la ville de Sedan. Les associations de la ville se rassemblent pour proposer diverses animations tout public.

L'AAPPMA de Sedan « Le Soleil Levant » sera présente en collaboration avec notre Fédération et vous proposeront des initiations pêche gratuites et démonstrations de différentes techniques de pêche.

**5 septembre 2021**

### **UN DIMANCHE AU BORD DE L'EAU DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**

Organisée par la ville de Charleville-Mézières.

De nombreux stands et activités pour le traditionnel pique-nique estival sur le site du Mont Olympe. L'AAPPMA de Charleville ainsi que votre fédération seront présentes avec des démonstrations et animations pêche gratuites pour tout public.

**10 au 12 septembre 2021**

### **FOIRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE DE SEDAN**

Organisée par Ardennes Génétique Elevage sur la plaine de Torcy.

Cet événement est un grand rendez-vous départemental. Votre fédération y sera associée avec celle de la chasse pour échanger sur ces loisirs de pleine nature.

# DÉCOUVRIR LA PÊCHE AVEC LES ANIMATIONS FÉDÉRALES.

*Aucune date ni lieu n'ont encore été fixés en raison de la crise sanitaire. Les calendriers seront disponibles courant d'année en fonction de l'évolution de l'épidémie et des recommandations gouvernementales.*

## SORTIE DÉTENTE À LA PÊCHE



**Durée : 2h**  
**Tarif : 10€**

Ces baptêmes pêche sont l'occasion de venir découvrir la pêche, savoir si cela plait à un enfant ou tout simplement venir passer un bon moment au bord de l'eau, seul, en famille ou entre amis.

Tout le matériel est fourni par notre Fédération y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Tout sera prêt lors de votre arrivée, il ne restera plus qu'à mettre le flotteur à l'eau. Un animateur breveté sera présent pour vous aider, avec l'aide de bénévoles, et vous donner des astuces. Il vous présentera aussi les poissons pêchés.

*Tout enfant de moins de 12 ans devra être accompagné par un proche lors de l'animation.*

## INITIATION PÊCHE POUR LES GROUPES (CLSH, IME, établissements scolaires...)



**Durée : 3h ou 2 fois 3h**  
**A partir de 8 ans**  
**Tarif : à la demande**

Initiation pêche pour des groupes de 12 enfants maximum. Possibilité de faire des groupes de 24 pour 1€ par enfant supplémentaire (les enfants seront à deux par canne à pêche).

Tout le matériel est fourni par notre Fédération (cannes, lignes, appâts, amorce...) y compris le droit de pêche le temps de l'animation. Un animateur diplômé du BPJEPS « Pêche de loisirs » vous accueillera accompagné de bénévoles, pour aider les enfants à pêcher (lancer, mettre l'appât, décrocher le poisson...) et pour les sensibiliser à l'environnement aquatique.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter ou nous laisser votre e-mail à l'adresse [animation@peche08.fr](mailto:animation@peche08.fr) ou par téléphone au +33 (0)3 24 56 41 32. Seuls les calendriers des animations vous seront envoyés à l'adresse donnée.



## CONCOURS PHOTO AMATEUR.

*Vous avez fait de belles photos lors de vos sorties pêche ou promenades au bord de l'eau ? Cette année 2021, notre Fédération a décidé de mettre en place un concours photo : 150€ pour la 1<sup>ère</sup> place, 100€ pour la 2<sup>e</sup> place et 50€ pour la 3<sup>e</sup> place.*

### RÈGLEMENT :

- Concours réservé aux amateurs.
- Tous types de photos sont acceptés (paysages, belles prises, faune/flore aquatique, actions de pêche...) mais elles doivent rester en rapport avec le milieu aquatique.
- Les photos doivent impérativement être prises dans le département des Ardennes (prenez d'autres photos du site pour preuve si besoin, elles ne seront pas publiées).
- C'est la qualité (résolution, cadrage, présentation du poisson...) qui sera le critère de choix.
- Le jury sera composé d'un professionnel, du conseil d'administration de notre Fédération ainsi que de l'équipe salariale.
- Les photos devront impérativement être envoyées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour publication des gagnants dans notre revue annuelle (les photos prises après cette date compteront pour le concours de l'année suivante).
- En nous envoyant votre photo, vous acceptez qu'elle soit publiée sur notre page Facebook et site internet, éventuellement dans la presse locale en cas de grosse prise, et plus tard sur notre revue Pêche Actualité 08 ou tout autre document de valorisation de la pêche dans les Ardennes. Vous serez toujours cités dans les crédits sauf demande de ne pas l'être.
- Envoyez-les-nous via notre page Facebook ou à l'adresse [contact@peche08.fr](mailto:contact@peche08.fr) avec comme objet du mail « Concours photo ».

# Pêche associative



## LES SUPERPOUVOIRS DE LA CARTE DE PÊCHE !

**Je suis persuadé que vous ne savez pas que les cartes de pêche ont des superpouvoirs. Quand vous achetez une carte de pêche, vous participez à beaucoup de choses, sans même vous en rendre compte ! Pour commencer, vous adhérez à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Ouf ! Qu'est-ce que cela veut dire ? Voyons ensemble.**

Les adhérents qui ont une carte de pêche personne majeure, personne mineure et découverte femme sont des membres actifs dans l'association concernée. Grâce à cette adhésion, ils/elles peuvent faire changer beaucoup de choses !

Si c'est votre cas, sachez que vous pouvez participer à l'assemblée générale de l'association dont vous faite partie. En faisant cela, vous pouvez exposer vos idées, faire entendre votre voix et vos propositions. Vous pouvez également entrer dans le conseil d'administration de l'association.

C'est par le biais de cette association aussi que vous pouvez porter votre candidature pour rejoindre la Fédération Départementale.

Vous souhaitez en savoir plus sur votre AAPPMA ? N'hésitez pas à la contacter ! Vous pouvez trouver les renseignements sur notre site internet (courant 2021) ou en nous appelant directement.

### L'accès aux cours d'eau, grâce à ma carte de pêche !

Cette fameuse carte de pêche vous donne aussi la possibilité d'aller à la pêche sur les cours d'eau du domaine public ! (Et heureusement). Avec une carte, vous avez, à minima, accès à 1 ligne sur le domaine public partout en France ! Eh oui, même si vous l'avez achetée dans les Ardennes. Ce n'est pas chouette ça ? La réglementation de la pêche n'est pas la plus simple certes, mais celle des impôts est bien plus compliquée, je vous rassure. Pour savoir les droits que vous avez avec votre carte de pêche, on se retrouve aux pages 17 et 20 de ce magazine.

### Et financièrement, on en parle ?

Mais bien évidemment qu'on en parle ! Saviez-vous que l'argent des cartes de pêche redescend dans les cours d'eau ? L'argent collecté sert à l'entretien des berges et de la végétation des cours d'eau/plans d'eau, mais aussi à la restauration, réhabilitation, renaturation des cours d'eau. Il sert également à la création ou restauration/diversification d'habitats piscicoles.

Avant tout ça, naturellement, il faut faire des études pour connaître l'état des milieux et des espèces aquatiques, tout cela représente un coût. La surveillance et la protection des espèces aussi. Je ne vous parle pas des personnes qu'il faut rémunérer pour ces missions, on ajoute les outils pour qu'ils travaillent correctement, le fonctionnement des structures, etc.

Comptent dans la balance aussi les aménagements de parcours halieutiques, mais aussi les aménagements un peu plus spécifiques tels que des rampes de mise à l'eau, des pontons de pêche (accessibles aux personnes à mobilités réduites), des panneaux de signalétique etc.

### Répartition des cotisations sur une carte de pêche majeure 2021 à 76€

**FNPF**  
27,40€

**RMA**  
8,80€

## Sans oublier le réseau d'animation du loisirs pêche !

La création et l'animation des Ateliers Pêche Nature, véritable moteur permettant l'initiation de la pêche aux plus jeunes ; l'animation auprès du grand public, car afin de faire découvrir notre passion, il faut d'abord la faire connaître lors d'expositions, de sorties, d'animations, ou de grands événements nationaux aussi (oui oui, je vous parle bien du vélo) ; les interventions auprès des publics scolaires, dans le but de les sensibiliser à la protection du milieu aquatique, l'environnement ou la biodiversité, c'est une bonne façon pour les amener à aller au bord des cours d'eau.

Et ce n'est pas fini ! Les cartes de pêche financent également les études menées par la fédération départementale, mais aussi la modernisation de la carte de pêche. Il y a quelques années, nous passions à la carte de pêche par internet, le fonctionnement a également un coût. Il y a également le développement du tourisme pêche avec les hébergements et les stations de pêche.

Voici quelques exemples concrets permettant de comprendre le coût de cette carte de pêche. Quand je vous dis qu'elle a des superpouvoirs cette carte de pêche, en êtes-vous convaincu maintenant ?



## Les acteurs de la carte de pêche !

En achetant une carte de pêche, vous payez une somme totale à un endroit, mais en réalité, vous cotisez auprès de plusieurs acteurs. Par exemple, sur une carte de pêche personne majeure en 2021, le prix de la carte est de 76€, quatre acteurs rentrent en ligne de compte, à savoir :

- La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) pour 27,40€
- La Fédération de pêche des Ardennes (FDAAPPMA 08) pour 26,20€ €
- L'Association locale de pêche agréée (AAPPMA) pour 13,60€
- L'Agence de l'Eau via la Redevance Milieu Aquatique (RMA) pour 8,80€ €

A chaque niveau, l'argent collecté par les cartes de pêche permet de réaliser les objets définis par les statuts des structures.

**FDAAPPMA 08**  
**26,20€**

**AAPPMA**  
**13,60€**

## LE PASSAGE AUX URNES REPORTÉ !

*Comme vous le savez, les élections des instances associatives de pêche de loisirs (AAPPMA, FDAAPPMA...) ont été repoussées d'un an suite aux mesures sanitaires liées à la Covid-19. Nous vous attendons donc fin d'année prochaine (avec l'espoir que la situation sanitaire le permette) pour pouvoir voter les nouveaux mandats.*

C'est un des superpouvoirs de la carte de pêche. Nous ne l'avons pas évoqué, mais les détenteurs des cartes de pêche majeures, mineures et promotionnelles découverte femme ont la particularité d'être membres actifs. Avec deux ans d'ancienneté dans la même association, elle vous permet de pouvoir vous faire élire dans celle-ci.

C'est ainsi que vous pouvez entrer dans le monde du bénévolat associatif. Beaucoup d'associations ont besoin d'aide pour réaliser des choses aussi simples que d'avoir des bras pour organiser des manifestations.

Aussi simple que d'avoir des personnes pour apprendre à des enfants à pêcher. Aussi simple aussi que pour vendre des cartes de pêche.

Il y a tout un monde dans chaque AAPPMA qui vous attend. Alors si vous aviez votre carte de pêche en 2020, n'hésitez pas à prendre celle de 2021 afin de ne pas passer à côté de votre AAPPMA.



[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)



# A tous les pêcheurs, MERCRI !

En prenant votre carte de pêche, vous contribuez à la création et au maintien de plus d'un millier d'emplois qui œuvrent quotidiennement à la protection des milieux aquatiques et au développement du loisir pêche en France.

## ► Surveillance, diagnostic et gestion des milieux aquatiques et des espèces

### SURVEILLANCE

- Sentinelle, observation des milieux
- Alerte sécheresse, pollution, dégradation des milieux

### ENTRETIEN

- Entretien et aménagement des berges et de la végétation
- Entretien et renaturation des cours d'eau

### CONNAISSANCE ET PROTECTION

- Etudes de l'état des milieux pour proposer une gestion adaptée
- Pêches d'inventaire et de sauvetage
- Surveillance et protection des espèces

### GESTION ET RESTAURATION

- Repeuplements piscicoles
- Création d'habitats piscicoles
- Restauration ou création de frayères
- Restauration de la continuité écologique

## ► Accès au loisir, accueil et découverte, produits et offres, promotion de la pêche

### ACCÈS AU LOISIR

- Droits de pêche
- Développement de la réciprocité
- Règlementation, surveillance et cartes de pêche

### SITES DE PÊCHE ADAPTÉS

- Aménagement de parcours labellisés (découverte, famille, passion) et création de parcours spécifiques (carpe de nuit, mouche, no kill...)
- Amélioration des conditions d'accès à la pratique pour tous les pêcheurs

### RÉSEAU D'ANIMATION

- Mise en place de structures dédiées : Ateliers Pêche Nature, Maisons Pêche Nature
- Interventions dans les écoles, collèges et lycées

### DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET OFFRES DE PÊCHE

- Création d'un label hébergement pêche
- Lancement d'un label Station Pêche

## Vous êtes la Génération Pêche !

Pour découvrir en détail toutes les actions auxquelles vous participez grâce à votre carte, rendez-vous sur [www.generationpeche.fr/cartedepeche](http://www.generationpeche.fr/cartedepeche)

GÉNÉRATION  
PÊCHE

# ARRÊTÉ PÊCHE 2021 : À VOS MARQUES, PRÊTS, PÊCHEZ !

(Informations sous réserve de l'arrêté relatif à l'exercice de la pêche en eaux douces dans le département des Ardennes en 2021)

## PÉRIODES D'OUVERTURE GÉNÉRALE

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie :**

du samedi 13 mars au dimanche 19 septembre

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie :**

du vendredi 1<sup>er</sup> janvier au vendredi 31 décembre

## PÉRIODES D'OUVERTURES SPÉCIFIQUES

La pêche des espèces ci-après est interdite en dehors des temps d'ouverture suivants :

**TRUITES (sauf truites de mer et arc en ciel)**

**SAUMON DE FONTAINE**

**OMBLE CHEVALIER – CRISTIVOMER**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

du samedi 13 mars au dimanche 19 septembre

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du samedi 13 mars au dimanche 19 septembre

**OMBRE COMMUN**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

du samedi 15 mai au dimanche 19 septembre

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du samedi 15 mai au vendredi 31 décembre

**BROCHET**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

ouverture conformément à l'article R. 436-6

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du vendredi 1<sup>er</sup> janvier au dimanche 31 janvier

du samedi 24 avril au dimanche 31 décembre

**SANDRE**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

du samedi 13 mars au dimanche 19 septembre

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du vendredi 1<sup>er</sup> janvier au dimanche 31 janvier

du samedi 29 mai au dimanche 31 décembre

**ANGUILLE JAUNE**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

du jeudi 15 avril au jeudi 15 juillet

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du jeudi 15 avril au jeudi 15 juillet

**ANGUILLE ARGENTÉE**

Pêche interdite

**ÉCREVISSÉS à pattes grêles, à pieds rouges,**

**à pieds blancs et écrevisses des torrents**

Pêche interdite

**ÉCREVISSÉS américaines, signals et rouges de Louisiane**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

du samedi 13 mars au dimanche 19 septembre

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du vendredi 1<sup>er</sup> janvier au vendredi 31 décembre

**GRENOUILLES ROUSSES et VERTES**

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie**

du samedi 15 mai au dimanche 19 septembre

**Cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie**

du samedi 15 mai au dimanche 19 septembre

**GRENOUILLES autres que rousSES et vertes**

Pêche interdite

*N.B. Les jours indiqués sont inclus dans les périodes d'ouverture générale.*

## COURS D'EAU DE 2<sup>E</sup> CATÉGORIE

(CYPRINIDÉS DOMINANTS)

La Meuse, la Chiers, la Bar, les étangs de Bairon, la Sormonne (en aval du pont d'HAUDRECY), la Semoy, le Viroin (en aval du ru de Luve), l'Aisne, l'Avègres (en aval de l'ancien Moulin d'Avègres à SECHAULT), l'Aire, la Vaux (en aval du déversoir de LA NEUVILLE LES WASIGNY), le ruisseau de Saulces (en aval du pont du chemin de fer d'ALLAND'HUY), le Canal de l'Est, le Canal des Ardennes, le Canal latéral à l'Aisne, la retenue de la Vieille Forge (du pont des Aulnes au barrage de la Vieille Forge), le Gland (en amont du pont sur le C.D. 10 reliant BROGNON à SIGNY LE PETIT), les étangs de la Motte, de la Vieille Forge, de la Fermière et du Gland.

## COURS D'EAU DE 1<sup>ÈRE</sup> CATÉGORIE

(SALMONIDÉS DOMINANTS)

Tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau non désignés en 2<sup>e</sup> catégorie.

## CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PÊCHE

• **HEURES DE PÊCHE :** La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil et plus d'une demi-heure après son coucher (heure officielle figurant sur le calendrier de la poste).

• **MODES DE PÊCHE :**

- La pêche aux engins et aux filets n'est pas autorisée sur le département des Ardennes.

- L'emploi d'une seule bouteille ou carafe, d'une contenance maximum de 2 litres, est autorisé pour la pêche des vairons et autres poissons servant d'amorces dans les eaux de 2<sup>e</sup> catégorie exclusivement.

- Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite dans les eaux classées en 2<sup>e</sup> catégorie.

- Pendant la période de fermeture de la pêche du brochet :

- la pêche au lard et au ver manié est interdite.
- la pêche à la dandinette uniquement au ver de terre n'est autorisée qu'à l'aplomb de la canne.

**1<sup>ère</sup> catégorie :** La pêche est autorisée au moyen d'une seule ligne (sauf en domaine public : 2 lignes), munie de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus, montée sur canne. **La pêche des écrevisses autochtones (écrevisse à pattes grêles, écrevisse à pieds rouges, écrevisse à pieds blancs et écrevisse des torrents) est interdite toute l'année.** Pour les autres espèces (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse rouge de Louisiane), la pêche est autorisée à l'aide de six balances maximum du 13 mars au 19 septembre. Pour ces espèces, l'introduction est interdite en eaux libres.

**2<sup>e</sup> catégorie :** La pêche est autorisée au moyen de quatre lignes munies de deux hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. Les cannes doivent être disposées à proximité du pêcheur. **La pêche des écrevisses autochtones (écrevisse à pattes grêles, écrevisse à pieds rouges, écrevisse à pieds blancs et écrevisse des torrents) est interdite toute l'année.** Pour les autres espèces (écrevisse américaine, écrevisse signal, écrevisse rouge de Louisiane), la pêche est autorisée à l'aide de six balances maximum du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour ces espèces, l'introduction est interdite en eaux libres.

## • PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT

La pêche de la carpe est autorisée sur les parcours de pêche de 2<sup>e</sup> catégorie autorisés par arrêté préfectoral à l'exception du lac des vieilles forges (autorisée du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 2021). Seule la pêche à la bouillette et aux appâts végétaux est autorisée. Aucune carpe capturée ne peut être maintenue en captivité ou transportée pendant les heures d'interdiction légale, soit ½ heure après le coucher du soleil jusqu'à ½ heure avant son lever (décret n°2004-599 du 18/06/2004 modifiant l'art. R. 236-19 du code de l'environnement).

• **PÊCHE DE L'ANGUILLE DE NUIT :** Elle est interdite.

• **NOMBRE DE CAPTURES AUTORISÉES :**

- Le nombre de captures de salmonidés, y compris ombres communs et corégones, est limité à 4 par pêcheur et par jour à l'exception des cours d'eau concédés à titre gratuit à la fédération de pêche par arrêté préfectoral n°2018-220 en date du 20 avril 2018 est limité à 2 par pêcheur et par jour.

- Dans les eaux classées en 2<sup>e</sup> catégorie, le nombre de captures autorisé de sandre, brochet et black-bass, est limité à 3 par pêcheur et par jour, dont 2 brochets maximum. Dans les eaux classées en 1<sup>ère</sup> catégorie, le nombre de captures de brochets autorisé, par pêcheur de loisir et par jour est fixé à 2.

• **TAILLES MINIMALES DES POISSONS :**

Elles sont fixées comme suit :

**Truite :** 0,23 m (à l'exception de l'Allyse : 0,18 m et des cours d'eau concédés à titre gratuit à la fédération de pêche par arrêté préfectoral n°2018-220 en date du 20 avril 2018 : 0,30 m).

**Ombre commun :** 0,35 m - **Brochet :** 0,60 m.

**Sandre :** 0,50 m dans les eaux de 2<sup>e</sup> catégorie.

**Black Bass :** 0,30 m - **Autres espèces :** se reporter à la réglementation générale.

Les poissons doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture si leur longueur est inférieure à la taille minimale.

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau (pointe de la tête pour l'écrevisse) à l'extrémité de la queue déployée.

• **VENTE :** Nul ne peut vendre le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel.

• **GRENOUILLES :** Le colportage, la vente, la mise en vente ou l'achat de la grenouille rousse et de la grenouille verte, qu'il s'agisse de spécimens vivants ou morts, sont interdits en toute période dans les conditions déterminées par les décrets du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi sur la protection de la nature. La pêche des autres espèces de grenouilles est interdite toute l'année sur l'ensemble du département.

Extrait de l'article L436-1 du code de l'environnement

« Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit se justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique [...] avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquittée de la redevance visée à l'article L. 213-10-12. »

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site de la fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique [www.peche08.fr](http://www.peche08.fr).

*N.B. : Pour les modalités non expressément signalées sur la présente affiche, se reporter à la réglementation générale et à l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Ardennes en 2021.*



La Meuse

Lac des Vieilles Forges

La Sormonne

Canal des Ardennes

Le ruisseau de Saulces

Belgique

Aisne

Marne

Cartographie ACTUAL - +33 (0)3 25 71 20 20 - M3614  
REPRODUCTION INTERDITE SAUF AUTORISATION - 11/11 - 979-08/JMP/08-18  
www.actual.tm.fr - actual@actual.tm.fr

# CARTE PISCICOLE DES ARDENNES



## LÉGENDE

<b>Rivières :</b>	 Ponton pour personnes à mobilité réduite
<b>Première catégorie</b>	 Rampe de mise à l'eau
— privée	Localisation précise de tous les équipements sur <a href="http://www.peche08.fr">www.peche08.fr</a>
- - - publique	 Siège de la FDAAPPMA
<b>Deuxième catégorie</b>	 Siège d'une AAPPMA
— publique	 Campings
- - - privée	
- - - Voie ferrée	

0 Km 10

*La Semoy*

*La Givonne*

*Étang de Bairon*

*Meuse*

*L'Aisne*

## PÊCHE DE LA CARPE DE NUIT.

La pêche de la carpe de nuit est autorisée, dans le département des Ardennes, sur l'ensemble des parcours de pêche du domaine public de deuxième catégorie piscicole à l'exception des parcours suivants où elle est interdite :

- Lac de Bairon.
- Lac des Vieilles Forges du 1<sup>er</sup> au 31 janvier puis du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021. Toute l'année sur les parties suivantes :
  - RD 988, lieu-dit « Pont des Aunes »,
  - de la confluence de la prise du ruisseau des Prises Pierret au barrage de retenue (côté les Mazures).

La pêche depuis une embarcation est interdite de nuit.

## RÉSERVES DE PÊCHE DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Information sous réserve de l'arrêté instituant des réserves de pêche sur les eaux du domaine public fluvial et sur les cours d'eau non domaniaux du département des Ardennes.

### LAC DE BAIRON

- Réservoir supérieur de Bairon : réserve de la totalité de l'étang supérieur, sauf une portion de 200 m de largeur sur toute la longueur de la digue séparant les 2 étangs, y compris le contre fossé sud longeant l'étang (communes de BAIRON ET SES ENVIRONS et SAUVILLE).
- Réserve en aval de l'ouvrage des six pales sur une largeur de 40 m, et une longueur de 80 m, y compris les aqueducs jusqu'aux grilles posées dans l'étang supérieur, réserve délimitée par des bouées dont la pose incombe aux attributaires des droits de pêche.
- Réserve du contre-fossé sud longeant l'étang inférieur sur toute sa longueur (commune de BAIRON ET SES ENVIRONS).
- Réserve de l'aval immédiat du barrage sud de l'étang inférieur jusqu'au canal et jusqu'à 50 m, en aval du petit barrage situé à proximité de la maison cantonnière de la prise d'eau du Bairon.

### LA MEUSE

Réserve de la Faux, de la confluence avec la Meuse jusqu'au premier pont, sur les deux rives.

### LAC DES VIEILLES FORGES

Toute la partie de l'emprise E.D.F. en amont du pont des Aulnes (RD 988).

## CARTES DE PÊCHE 2021

Des étuis pour vos cartes de pêche sont disponibles à la Fédération !



cartedepeche.fr

	<b>Carte Personne majeure</b>	Carte annuelle "personne majeure". 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie. Tous modes de pêche.	CPMA 36,20 € FDAAPPMA 26,20 € AAPPMA 13,60 € <b>TOTAL 76,00 €</b>
	<b>Carte InterFédérale Personne majeure CHI/EHGO/URNE</b>	Carte annuelle InterFédérale "personne majeure". Carte réciproitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. (Tarif harmonisé : 100€) Permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciproitaires des 91 dpts adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.	CPMA 36,20 € URNE 24,00 € FDAAPPMA 26,20 € AAPPMA 13,60 € <b>TOTAL 100,00 €</b>
	<b>Carte Personne mineure</b>	Jeune de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche.	CPMA 2,70 € FDAAPPMA 10,00 € AAPPMA 8,30 € <b>TOTAL 21,00 €</b>
	<b>Carte Personne mineure « Parrainage »</b>	Jeune de moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche.	<b>-50% : 10,50 €</b> (si l'enfant n'en avait pas en 2020) pour une carte découverte femme, majeure ou interfédérale achetée
	<b>Carte Découverte -12 ans</b>	Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. Pêche à 1 ligne. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. (Tarif harmonisé : 6€)	CPMA 0,50 € FDAAPPMA 2,75 € AAPPMA 2,75 € <b>TOTAL 6,00 €</b>
	<b>Carte Découverte -12 ans « Parrainage »</b>	Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. Pêche à 1 ligne. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. (Tarif harmonisé : 6€)	<b>GRATUITE</b> (si l'enfant n'en avait pas en 2020) pour une carte découverte femme, majeure ou interfédérale achetée
	<b>Carte promotionnelle « Découverte Femme »</b>	Pêche à 1 ligne. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. (Tarif harmonisé : 35€)	CPMA 14,20 € FDAAPPMA 10,80 € AAPPMA 10,00 € <b>TOTAL 35,00 €</b>
	<b>Carte Journalière</b>	Disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité. Reçoit la CPMA "Journalière" sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	CPMA 3,90 € FDAAPPMA 6,70 € AAPPMA 4,40 € <b>TOTAL 15,00 €</b>
	<b>Carte Hebdomadaire</b>	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. (Tarif harmonisé : 33€) Doivent y figurer expressément les jours de validité.	CPMA 13,00 € FDAAPPMA 10,30 € AAPPMA 9,70 € <b>TOTAL 33,00 €</b>
	<b>Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA</b>	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> catégorie - Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA "Hebdomadaire". Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA de l'année en cours. Doivent y figurer expressément les jours de validité.	CPMA 0,00 € FDAAPPMA 10,30 € AAPPMA 9,70 € <b>TOTAL 20,00 €</b>

Ces cotisations sont dues pour l'année entière qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et payables quelle que soit l'époque de l'inscription.

Nouveauté 2021

# Partagez votre passion, parrainez un jeune pêcheur !



La carte mineure  
à -50%\*

La carte -12 ans  
gratuite\*



\*Offre limitée aux associations participantes pour tout détenteur d'une carte de pêche annuelle 2021 (Découverte Femme, Personne majeure ou Interfédérale). Un seul parrainage par adhérent. Le bénéficiaire ne doit pas être adhérent en 2020.

[cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr)



# Pêche associative

## RÉCIPROCITÉ 2021

AVEC LA CARTE DE PÊCHE INTERFÉDÉRALE 2021, PÊCHEZ PLUS LOIN...

La carte de pêche Interfédérale à 100€ permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE



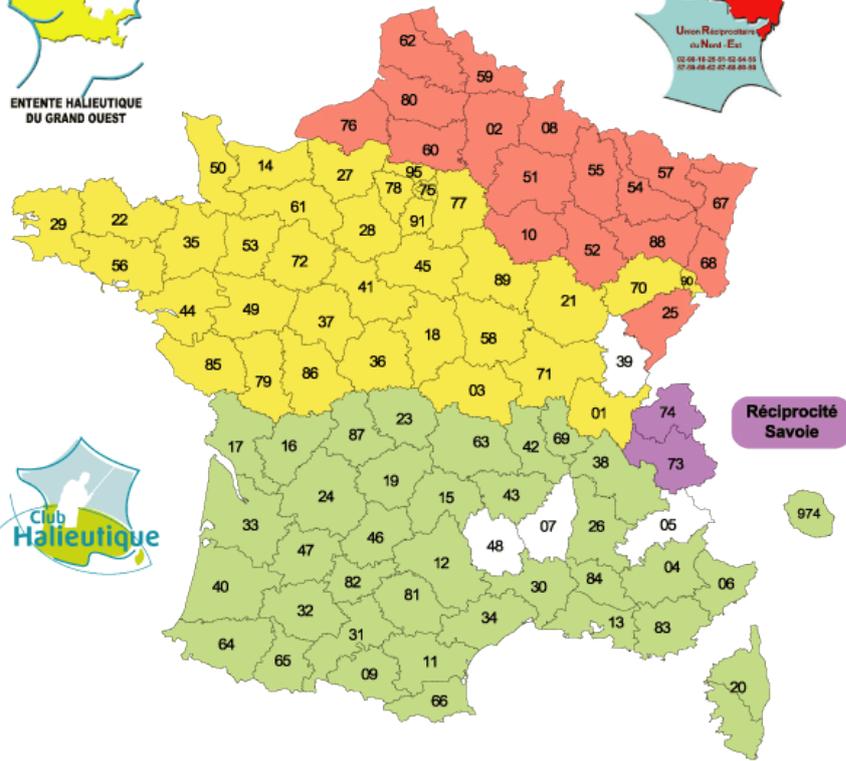
ENTENTE HALIEUTIQUE DU GRAND OUEST



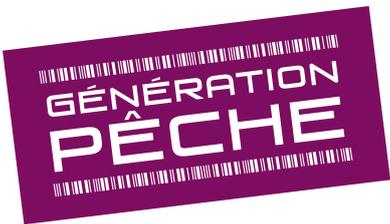
Club Halieutique



URNE Union Réciprocitaires du Nord-Est



Réciprocité Savoie



## CALENDRIER DES HEURES DES LEVERS ET DES COUCHERS DU SOLEIL EN 2021

Calendrier à titre indicatif réalisé par la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

La pêche est autorisée 1/2 heure avant et après les heures spécifiées dans ce calendrier.

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
V 1	8:43	16:47	L 1	8:17	17:32	L 1	7:26	18:20	J 1	7:19	20:09	S 1	6:20	20:56	M 1	5:41	21:36
S 2	8:43	16:48	M 2	8:15	17:34	M 2	7:24	18:22	V 2	7:17	20:11	D 2	6:18	20:57	M 2	5:40	21:37
D 3	8:43	16:49	M 3	8:14	17:36	M 3	7:22	18:23	S 3	7:15	20:13	L 3	6:16	20:59	J 3	5:40	21:38
L 4	8:43	16:50	J 4	8:12	17:37	J 4	7:20	18:25	D 4	7:13	20:14	M 4	6:15	21:00	V 4	5:39	21:39
M 5	8:42	16:51	V 5	8:11	17:39	V 5	7:17	18:27	L 5	7:11	20:16	M 5	6:13	21:02	S 5	5:39	21:40
M 6	8:42	16:52	S 6	8:09	17:41	S 6	7:15	18:28	M 6	7:09	20:17	J 6	6:11	21:03	D 6	5:38	21:41
J 7	8:41	16:53	D 7	8:07	17:42	D 7	7:13	18:30	M 7	7:07	20:19	V 7	6:10	21:05	L 7	5:38	21:42
V 8	8:41	16:55	L 8	8:06	17:44	L 8	7:11	18:31	J 8	7:05	20:20	S 8	6:08	21:06	M 8	5:37	21:43
S 9	8:41	16:56	M 9	8:04	17:46	M 9	7:09	18:33	V 9	7:02	20:22	D 9	6:07	21:08	M 9	5:37	21:43
D 10	8:40	16:57	M 10	8:02	17:48	M 10	7:07	18:35	S 10	7:00	20:23	L 10	6:05	21:09	J 10	5:37	21:44
L 11	8:39	16:59	J 11	8:00	17:49	J 11	7:05	18:36	D 11	6:58	20:25	M 11	6:04	21:10	V 11	5:36	21:45
M 12	8:39	17:00	V 12	7:59	17:51	V 12	7:03	18:38	L 12	6:56	20:26	M 12	6:02	21:12	S 12	5:36	21:45
M 13	8:38	17:02	S 13	7:57	17:53	S 13	7:00	18:40	M 13	6:54	20:28	J 13	6:01	21:13	D 13	5:36	21:46
J 14	8:37	17:03	D 14	7:55	17:55	D 14	6:58	18:41	M 14	6:52	20:30	V 14	6:00	21:15	L 14	5:36	21:46
V 15	8:37	17:05	L 15	7:53	17:56	L 15	6:56	18:43	J 15	6:50	20:31	S 15	5:58	21:16	M 15	5:36	21:47
S 16	8:36	17:06	M 16	7:51	17:58	M 16	6:54	18:44	V 16	6:48	20:33	D 16	5:57	21:17	M 16	5:36	21:47
D 17	8:35	17:08	M 17	7:50	18:00	M 17	6:52	18:46	S 17	6:46	20:34	L 17	5:56	21:19	J 17	5:36	21:48
L 18	8:34	17:09	J 18	7:48	18:01	J 18	6:50	18:48	D 18	6:44	20:36	M 18	5:54	21:20	V 18	5:36	21:48
M 19	8:33	17:11	V 19	7:46	18:03	V 19	6:47	18:49	L 19	6:42	20:37	M 19	5:53	21:21	S 19	5:36	21:48
M 20	8:32	17:12	S 20	7:44	18:05	S 20	6:45	18:51	M 20	6:40	20:39	J 20	5:52	21:23	D 20	5:36	21:48
J 21	8:31	17:14	D 21	7:42	18:07	D 21	6:43	18:52	M 21	6:38	20:40	V 21	5:51	21:24	L 21	5:37	21:49
V 22	8:30	17:16	L 22	7:40	18:08	L 22	6:41	18:54	J 22	6:36	20:42	S 22	5:50	21:25	M 22	5:37	21:49
S 23	8:29	17:17	M 23	7:38	18:10	M 23	6:39	18:55	V 23	6:34	20:43	D 23	5:49	21:26	M 23	5:37	21:49
D 24	8:27	17:19	M 24	7:36	18:12	M 24	6:37	18:57	S 24	6:32	20:45	L 24	5:48	21:28	J 24	5:38	21:49
L 25	8:26	17:21	J 25	7:34	18:13	J 25	6:34	18:59	D 25	6:31	20:47	M 25	5:47	21:29	V 25	5:38	21:49
M 26	8:25	17:22	V 26	7:32	18:15	V 26	6:32	19:00	L 26	6:29	20:48	M 26	5:46	21:30	S 26	5:39	21:49
M 27	8:24	17:24	S 27	7:30	18:17	S 27	6:30	19:02	M 27	6:27	20:50	J 27	5:45	21:31	D 27	5:39	21:49
J 28	8:22	17:26	D 28	7:28	18:18	D 28	7:28	20:03	M 28	6:25	20:51	V 28	5:44	21:32	L 28	5:40	21:49
V 29	8:21	17:27				L 29	7:26	20:05	J 29	6:23	20:53	S 29	5:43	21:33	M 29	5:40	21:49
S 30	8:20	17:29				M 30	7:24	20:06	V 30	6:22	20:54	D 30	5:42	21:34	M 30	5:41	21:48
D 31	8:18	17:31				M 31	7:22	20:08				L 31	5:42	21:35			

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
J 1	5:41	21:48	D 1	6:16	21:18	M 1	7:01	20:20	V 1	7:45	19:15	L 1	7:35	17:13	M 1	8:22	16:38
V 2	5:42	21:48	L 2	6:17	21:17	J 2	7:02	20:18	S 2	7:47	19:13	M 2	7:37	17:12	J 2	8:24	16:37
S 3	5:43	21:47	M 3	6:18	21:15	V 3	7:04	20:16	D 3	7:48	19:11	M 3	7:39	17:10	V 3	8:25	16:37
D 4	5:44	21:47	M 4	6:20	21:14	S 4	7:05	20:14	L 4	7:50	19:09	J 4	7:40	17:08	S 4	8:26	16:36
L 5	5:44	21:47	J 5	6:21	21:12	D 5	7:07	20:12	M 5	7:52	19:06	V 5	7:42	17:07	D 5	8:27	16:36
M 6	5:45	21:46	V 6	6:23	21:10	L 6	7:08	20:10	M 6	7:53	19:04	S 6	7:44	17:05	L 6	8:28	16:36
M 7	5:46	21:46	S 7	6:24	21:09	M 7	7:10	20:08	J 7	7:55	19:02	D 7	7:45	17:04	M 7	8:30	16:35
J 8	5:47	21:45	D 8	6:26	21:07	M 8	7:11	20:05	V 8	7:56	19:00	L 8	7:47	17:02	M 8	8:31	16:35
V 9	5:48	21:44	L 9	6:27	21:05	J 9	7:12	20:03	S 9	7:58	18:58	M 9	7:49	17:01	J 9	8:32	16:35
S 10	5:49	21:44	M 10	6:28	21:04	V 10	7:14	20:01	D 10	7:59	18:56	M 10	7:50	16:59	V 10	8:33	16:35
D 11	5:50	21:43	M 11	6:30	21:02	S 11	7:15	19:59	L 11	8:01	18:54	J 11	7:52	16:58	D 11	8:34	16:35
L 12	5:51	21:42	J 12	6:31	21:00	D 12	7:17	19:57	M 12	8:02	18:52	V 12	7:54	16:56	L 12	8:35	16:35
M 13	5:52	21:41	V 13	6:33	20:58	L 13	7:18	19:54	M 13	8:04	18:50	S 13	7:55	16:55	M 13	8:35	16:35
M 14	5:53	21:40	S 14	6:34	20:56	M 14	7:20	19:52	J 14	8:06	18:47	D 14	7:57	16:54	M 14	8:36	16:35
J 15	5:54	21:40	D 15	6:36	20:54	M 15	7:21	19:50	V 15	8:07	18:45	L 15	7:58	16:52	M 15	8:37	16:35
V 16	5:55	21:39	L 16	6:37	20:53	J 16	7:23	19:48	S 16	8:09	18:43	M 16	8:00	16:51	J 16	8:38	16:35
S 17	5:56	21:38	M 17	6:39	20:51	V 17	7:24	19:46	D 17	8:10	18:41	M 17	8:02	16:50	V 17	8:39	16:36
D 18	5:57	21:37	M 18	6:40	20:49	S 18	7:26	19:43	L 18	8:12	18:39	J 18	8:03	16:49	S 18	8:39	16:36
L 19	5:59	21:36	J 19	6:42	20:47	D 19	7:27	19:41	M 19	8:14	18:37	V 19	8:05	16:48	D 19	8:40	16:36
M 20	6:00	21:34	V 20	6:43	20:45	L 20	7:29	19:39	M 20	8:15	18:35	S 20	8:06	16:47	L 20	8:40	16:37
M 21	6:01	21:33	S 21	6:45	20:43	M 21	7:30	19:37	J 21	8:17	18:34	D 21	8:08	16:46	M 21	8:41	16:37
J 22	6:02	21:32	D 22	6:46	20:41	M 22	7:32	19:35	V 22	8:19	18:32	L 22	8:09	16:45	M 22	8:41	16:38
V 23	6:04	21:31	L 23	6:47	20:39	J 23	7:33	19:32	S 23	8:20	18:30	M 23	8:11	16:44	J 23	8:42	16:38
S 24	6:05	21:30	M 24	6:49	20:37	V 24	7:35	19:30	D 24	8:22	18:28	M 24	8:12	16:43	V 24	8:42	16:39
D 25	6:06	21:28	M 25	6:50	20:35	S 25	7:36	19:28	L 25	8:24	18:26	J 25	8:14	16:42	S 25	8:42	16:40
L 26	6:08	21:27	J 26	6:52	20:33	D 26	7:38	19:26	M 26	8:25	18:24	V 26	8:15	16:41	D 26	8:43	16:41
M 27	6:09	21:26	V 27	6:53	20:31	L 27	7:39	19:24	M 27	8:27	18:22	S 27	8:17	16:40	L 27	8:43	16:41
M 28	6:10	21:24	S 28	6:55	20:29	M 28	7:41	19:22	J 28	8:29	18:20	D 28	8:18	16:40	M 28	8:43	16:42
J 29	6:12	21:23	D 29	6:56	20:27	M 29	7:42	19:21	V 29	8:30	18:19	L 29	8:20	16:39	M 29	8:43	16:43
V 30	6:13	21:21	L 30	6:58	20:25	J 30	7:44	19:17	S 30	8:32	18:17	M 30	8:21	16:38	J 30	8:43	16:44
S 31	6:14	21:20	M 31	6:59	20:22				D 31	7:34	17:15				V 31	8:43	16:45

NOUVEAU SUZUKI

**VITARA**

LIBÉREZ VOTRE ÂME D'ENFANT



Way of Life!

\*Un style de vie !



Réservez votre essai sur [www.suzuki.fr](http://www.suzuki.fr)

Consommations mixtes CEE gamme Suzuki Nouveau Vitara (l/100 km) : 5,3 - 6,3. Émissions CO<sub>2</sub> (NEDC-WLTP) : 121 - 139 à 143 - 174 g/km.

*Deville Automobiles*

- W. TARNOWSKI -

**03 24 56 14 34**

203, av. de Gaulle - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

**JACQUET**

Faites de votre passion, une réalité

**À PÊCHE**

Rue Albert 1er, n°10  
B-6810 IZEL

Tel: +32(0)61 32 81 30  
[contact@jacquet-peche.com](mailto:contact@jacquet-peche.com)

Rejoignez-nous sur Facebook



**Magasin de 870 m<sup>2</sup>**



Visiter notre webshop  
[www.jacquet-peche.com](http://www.jacquet-peche.com)

## ACTIONS POSSIBLES EN TANT QUE BÉNÉVOLES D'AAPPMA.

Comme vous avez pu le lire dans l'article concernant les cartes de pêche, l'argent reversé à votre AAPPMA est indispensable pour la mise en place d'actions diverses et variées. Vous avez peut-être aussi appris que cette fameuse carte de pêche n'est pas qu'un simple produit de consommation, mais c'est aussi une adhésion à une association agréée type loi 1901. Cela vous permet donc de donner votre voix lors des assemblées générales annuelles, mais aussi de vous investir dans des projets menés par votre AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique).

Qui dit investissement, dit obligatoirement du temps à accorder à votre association. Mais nous allons le voir, il existe différents degrés d'implications :



Assemblée Générale 2020 de notre Fédération à la Francheville



Réunion d'une commission

### Être membre du bureau ou du Conseil d'Administration

Une AAPPMA est constituée d'un Conseil d'Administration (CA) de 7 à 15 membres, dont fait partie le bureau généralement représenté par un président, un trésorier et un secrétaire (certaines AAPPMA peuvent avoir des adjoints pour chaque poste). Cela implique un investissement en temps plus ou moins important en fonction de la taille et des projets de votre AAPPMA.

Le CA se réunit plusieurs fois par an pour définir les orientations politiques et techniques de l'association. Pour cela, il doit pouvoir mettre en place un budget prévisionnel en début d'année, faire les demandes de subventions auprès de la Fédération et réaliser un bilan d'activité en fin d'année. Attention, cela implique souvent des réunions en soirée ou week-end pour les personnes encore actives professionnellement.

Les membres du CA sont aussi les représentants locaux du monde associatif de la pêche auprès de nos différents partenaires.



Animateur initiant un enfant à la pêche lors d'une séance d'APN

### Être responsable d'une commission, d'un projet ou d'un atelier pêche nature

Pour cela vous n'êtes pas obligé de faire partie du CA de l'AAPPMA. Il vous suffit d'être motivé et capable de prendre en charge un projet (ou plusieurs si vous êtes responsable de commission) du début jusqu'à la fin. Cela implique des suivis et réunions pour l'avancée de ces projets. Parfois, les demandes de subventions concernant votre commission peuvent vous être attribuées.

Selon, l'organisation de votre AAPPMA, vous pourrez aussi être l'interlocuteur privilégié pour tout sujet concernant votre commission (aménagement, empoissonnement, animation...).

### Être animateur dans un Atelier Pêche Nature (APN) ou Garde Pêche Particulier



Comme précédemment, accomplir ces missions ne vous engage pas à rentrer dans le CA (interdit pour les Gardes Pêche Particuliers). En revanche, elles impliquent un investissement personnel régulier ou saisonnier selon votre fonction.

Par exemple, pour être animateur dans un APN, il faudra être un maximum disponible certains jours de la semaine afin de procurer aux enfants des séances régulières (souvent les mercredis après-midi ou samedis). Pour ces 2 fonctions, une légère formation est requise.

## Être un bénévole ponctuel

Si votre vie de famille, ou professionnelle par exemple, ne vous permettent pas de vous investir régulièrement, vous pouvez tout de même apporter vos connaissances ou compétences à votre AAPPMA. En effet, il existe un grand nombre de domaines dans lesquels le monde associatif de la pêche manque de bénévoles :

- Administratif : vente de carte de pêche, courriers, réponse aux e-mails...
- Technique : participation aux pêches électriques, empoissonnement, aménagement de poste...
- Animation : initiation pêche ponctuelle, éducation à l'environnement, aide pour un concours, buvette...
- Communication : gestion d'une page Facebook ou d'un site internet, relation avec les médias, participation à des manifestations, prise de photos....
- Autres : aménagement/organisation de locaux, préparation de repas, organisation de loto/brocante...



Bénévole tenant un stand lors de la journée Inter-APN

En conclusion, avec près de 13000 pêcheurs et si chacun, donnait 1 journée par an de son temps à son AAPPMA, cela équivaldrait à plus de 13000 hommes/jour par an pour notre département. Cela correspond à plus de 10 emplois plein temps pour le monde de la pêche. Imaginez ce qu'il serait possible de faire.



## INTERVIEW D'UN ADMINISTRATEUR : DIDIER LEPETZ.

### Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Bonjour à tous, je m'appelle Didier LEPETZ, 67 ans retraité et ancien employé d'organismes sociaux. Je suis originaire du Pas-de-Calais et suis arrivé dans les Ardennes en 1976.

### Qu'est-ce qui vous a amené à vous investir dans votre AAPPMA ?

J'ai toujours été passionné de pêche depuis l'enfance, quand je suis arrivé dans les Ardennes j'ai voulu savoir ce qu'il se faisait dans ce domaine sur mon secteur. J'ai donc commencé à assister aux Assemblées Générales de mon AAPPMA (Sedan), et naturellement j'ai intégré l'équipe en tant que simple bénévole par envie de transmettre ma passion, orientée essentiellement vers les jeunes générations, et développer le loisir pêche.

### Quels sont vos rôles et missions au sein de l'AAPPMA de Sedan et comment avez-vous intégré le CA de la FDAAPPMA 08 ?

En 1999, avec le renouvellement des mandats, il m'a été proposé de rentrer dans le bureau du CA en tant que secrétaire et d'être le représentant de l'association auprès de la Fédération de pêche. En tant que secrétaire j'ai en charge l'organisation et les comptes rendus de réunion, CA, AG... Je suis aujourd'hui responsable de l'APN de Sedan et participe, avec mon équipe, à l'initiation d'environ 150 enfants à la pêche par an. J'ai ensuite intégré le CA de la Fédération en tant qu'administrateur et membre de la commission « Animation-Communication ».

### Quels sont vos rôles à la FDAAPPMA 08 ?

Tout d'abord en tant qu'administrateur de la Fédération, je suis appelé à participer aux différentes réunions notamment celles du CA, afin de définir une orientation politique sur les actions de la fédération. Mais en plus de ces fonctions j'interviens régulièrement sur les actions faites par la fédération, en particulier pour les pêches électriques, les manifestations et initiations pêche.

### Quelques conseils pour de futurs bénévoles ?

Il faut déjà avoir la passion de la pêche, l'envie de rencontrer d'autres personnes et de transmettre ses connaissances, être en sorte un relais notamment vis-à-vis des jeunes générations et aussi avoir un esprit d'équipe et une bonne capacité d'écoute. Ensuite, selon le domaine dans lequel l'on souhaite s'investir les objectifs de chacun peuvent varier. Les mots d'ordre sont l'envie et la motivation !

Le bénévolat associatif peut paraître comme une démarche s'apparentant à un sacerdoce, donc une certaine façon de faire don de soi (pas facile). Mais en réalité, rien n'est plus motivant et stimulant que de recevoir, en retour, des messages de reconnaissance au travers de sourires, de paroles encourageantes voire d'interpellations d'enfants qui vous reconnaissent et qui vous disent « Bonjour Didier le pêcheur » (suite aux séances d'initiation à la pêche ou aux Ateliers Pêche Nature).

Pour moi, c'est cela la force du bénévolat :

*« Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix »*

Sherry Anderson

*« Avant de critiquer un bénévole, demande-toi si tu peux le remplacer : avis aux amateurs... »*



## LA PÊCHE AU TENKARA : COMMENT ABORDER LA PÊCHE À LA MOUCHE DE FAÇON LUDIQUE.

*Le Tenkara est une technique de pêche ancestrale japonaise de pêche à la mouche.*

*Cette technique veut dire, au sens littéral, "Tombé du ciel". En référence aux insectes observés et tombant dans l'eau entraînent des périodes de folies chez les truites venant, en surface, parsemer celle-ci de multiples gobages. Des origines relevées par les historiens au VIIIème siècle montrent que cette technique était pratiquée dans les montagnes, dans des torrents et des rivières rapides pour assurer la subsistance de leur famille. Le Tenkara est considéré comme un art au Japon. Cette pêche était pratiquée avec une longue canne en bambou, un fil et des imitations d'insectes permettant de leurrer un maximum de poissons.*

Technique simple et redoutable, elle requiert cependant un apprentissage bien réel et demande adresse et finesse. Elle peut être considérée comme étant l'ancêtre de la pêche à la mouche comme nous la connaissons aujourd'hui.

Avec l'évolution des matériaux et des technologies, les cannes sont passées du bambou à la fibre de verre puis au carbone. Ainsi, sa pratique est rendue plus facile à tous, par la légèreté des cannes et des lignes tissées utilisées.



### Aujourd'hui.

Cette technique rencontre un grand succès aux Etats-Unis depuis plusieurs décennies et est implantée en France, plus récemment. Dans l'hexagone elle se pratique de manière croissante et offre un véritable panel en termes de recherches de sensations et d'espèces pêchées.

Elle est une technique à part entière et peut également servir de première étape qui conduit ensuite vers la pêche à la mouche.

Facile à mettre en place, pour tous, enfants, adultes, débutants ou pêcheurs confirmés, elle procure des sensations pures et exceptionnelles lors des combats avec les poissons.

Truites, ombres et autres salmonidés sont les poissons rois de cette technique mais elle offre la possibilité de pêcher d'autres espèces comme les poissons blancs avec les gardons ou les rotengles, ainsi que les ablettes, les chevesnes, etc. Et pourquoi pas les carnassiers comme les perches, les black-bass...

En effet, bien que légères, les cannes proposées sont très résistantes et des poissons de plusieurs kilos peuvent être menés à l'épuisette sans problème. Des vidéos de « Tenkara Pyrénées » montrent des essais où de grosses truites sont capturées en Nouvelle Zélande, ces arc-en-ciel sauvages sont prises avec ces cannes et par un pêcheur qui démontre que la pêche peut être très sportive.



Matériel pour pratiquer le Tenkara

## Un matériel simple et léger.

Une canne spéciale Tenkara, une ligne tissée et un bas de ligne équipé d'une mouche... C'est parti.



La ligne tissée

## Et dans les Ardennes ?

Nos rivières et ruisseaux ardennais donnent la possibilité de pratiquer la pêche au Tenkara et à la mouche. Ces techniques sont passionnantes et ne sont pas réservées à une élite.

En effet, quelques cours sur la technique, le maniement du matériel lors de guidages et/ou de stages et la pratique devient possible rapidement. En quelques heures, il est possible pour un pêcheur pas trop maladroit de propulser correctement sa ligne avec suffisamment de précision à 6 ou 7 mètres et ainsi pêcher les postes repérés. La facilité de mise en œuvre, rend cette pêche rapidement accessible et peut être un premier pas vers la pêche à la mouche par la suite par exemple ou un complément voire une passion unique.



Du bord ou dans l'eau, le Tenkara se pratique aisément et en toute simplicité. L'absence de moulinet déstabilise un peu au départ puisqu'il ne nous est pas possible de miser sur lui et donner « du mou » comme nous en avons l'habitude. Il faut apprécier et faire confiance au matériel qui est là pour travailler le poisson. En effet, cette absence de moulinet est réglée par la souplesse de la canne et sa grande longueur, un peu comme lorsque l'on pêche au coup. Dès le ferrage, la canne est tenue haute et ainsi la souplesse de celle-ci fatigue le poisson. J'ai eu l'occasion de sortir des truites qui dépassaient le kilo avec ces cannes !

Dans les Ardennes, avec 2950 km de cours d'eau de première catégorie et les principaux cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie que compte notre département, soit 750 km de linéaire, il s'offre à nous un terrain de jeu vaste et varié pour y pratiquer le Tenkara et la pêche à la mouche.



Petit ombre commun

Nos compagnons de jeu sont différents selon les profils recherchés. Les truites de nos cours d'eau peuvent être pêchées dès le mois de mai en mouches sèches, avec les premières grandes éclosions d'éphémères et jusqu'au mois d'août avec les sorties massives de fourmis volantes par exemple, sans oublier les trichoptères qui offrent de fabuleux coups du soir...

Les pratiques de la pêche en nymphe sont tout à fait valables également, elles permettent de prospecter différentes couches d'eau et donnent souvent de bons résultats lorsque les poissons ne guettent pas la surface, ou que ceux-ci ne se nourrissent que sur le fond, selon les espèces.

D'autres poissons peuvent être pêchés et nous offrir de bons moments ainsi que des combats dignes de ce nom. Les chevesnes sont d'excellents gobeurs et ils n'hésiteront pas à venir se saisir d'une belle imitation si elle leur est bien proposée. Le barbeau, un poisson extrêmement puissant viendra vous régaler de ses rushs après s'être emparé de votre nymphe...



Jolie truite arc-en ciel

Je n'oublie pas les perches et les Black-bass, qui vous donneront des sueurs froides avec leur rapidité à se saisir de votre imitation ou encore les rotengles et ablettes qui nous offrent des pêches plus fines. Le Tenkara est une pêche variée et intéressante à découvrir, alors à vos cannes et à bientôt au bord de l'eau...



Renseignements :

Tenkara France, Régis PIETTE, Guide de Pêche : 06 16 20 74 34

Matériel : Tenkara Pyrénées : [www.tenkara.fr](http://www.tenkara.fr)

**Régis PIETTE**

Moniteur Guide de pêche Ardennais



## Sedan

MARGUT

# Centenaire du Hotu : une belle expo sur la pêche

L'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique « le Hotu », que préside Jacques Derognat, fête son centenaire. La société locale de pêche a en effet été créée en 1909.

A l'occasion de cet anniversaire, une exposition a été montée à la salle polyvalente. D'un côté, les archivistes de la société présentent les documents et les coupures de presse relatifs au Hotu. De l'autre, la Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique présidée par Michel Adam (originaire de la commune) propose de nombreux panneaux et photographies, du matériel, un simulateur de pêche et tout ce qui concerne la pêche dans le département.

De plus, Sébastien Gillet, président de l'association « Carpes de la vallée », implantée à Nouzonville, explique sur son stand la passion des carpiques et fait des démonstrations avec son matériel spécialisé. Vendredi, l'exposition a reçu les classes de cycle III de l'école primaire de Margut ; l'animation proposée par Boris Dupont de la fédération a captivé les enfants.



L'exposition était réservée aux scolaires vendredi.



Les deux pêcheurs ont été honorés par Michel Adam, président de la fédération.

## Deux pêcheurs à l'honneur

Fernand Delaunay et Jean Beneux, deux membres de longue date des sociétés de pêche de Margut, le Hotu et l'amicale des pêcheurs de la Marche, ont été décorés samedi de la médaille d'honneur de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Cette décoration méritée leur a été remise lors de la cérémonie du centenaire du Hotu par Michel Adam, président de la fédération, en présence de Jacques Derognat, président du Hotu.

## Le souhait des pêcheurs du "Hotu" 3.2 Un chemin d'accès à la Chiers

Au cours de l'assemblée générale de la société de pêche Le Hotu, le président M. Victor Fromont a donné différentes informations aux pêcheurs présents. Il a tout d'abord rap-  
porté le rempoissonnement de 500 brochets déversés tout au long du parcours. Il a aussi présenté l'aspect positif des comptes du Hotu qui a enregistré avec plaisir l'apport des subventions fédérales.

A ce moment, le président laissa au trésorier Jacky Derognat le soin d'établir le bilan financier détaillé qui fut adopté par l'assistance.

M. Fromont évoqua alors les démarches qu'il a entreprises auprès de la mairie et des administrations concernées quant à l'implantation d'un chemin d'accès à la Chiers. A ce sujet, le maire M. Claisse donna quelques précisions, rappelant que si un chemin existait autrefois, il n'y en avait plus depuis le remembrement. Le maire dit aussi son intervention auprès de M. Dumont qui exploite une surface importante dans la prairie sur la rive gauche de la Marche, ce dernier autorisant le passage à pied mais non en voiture.

Le maire conclut en proposant d'étudier l'éventuel tracé d'un passage sur une parcelle qui possède la commune dans cette prairie. La réunion se termina sur cette expectativa, chacun étant conscient de la difficulté de voir le souhait devenir réalité.



M. Victor Fromont, le président du Hotu.

## Le point de vue de l'association foncière :

Il nous a semblé utile, pour clarifier la situation, de demander des précisions au président de l'association foncière M. Orquevaux qui nous a présenté le plan des parcelles établis lors du remembrement de 1976.

Le chemin existant avant cette date desservait les nombreuses petites parcelles d'alors; il aboutissait non loin de la Chiers mais ne permettait pas d'y accéder. En fait, une tolérance permettait d'aller jusqu'au confluent de la Marche et de la Chiers.

Lors des réunions de préparations du remembrement, il ne fut pas jugé nécessaire par les différents membres de la commission de créer un chemin d'accès à la rivière. Le principal exploitant de ce secteur étant M. Dumont, il suffisait que le chemin aboutisse à la limite de sa propriété.

Un chemin existe pour desservir les parcelles d'autres propriétaires en direction de la Ferté; il aboutit à peu de distance de la Chiers.

L'implantation d'un chemin sur une parcelle communale ne peut être envisagée puisque la commune ne possède aucun terrain dans cette prairie.

contre  
pe de la  
ole déci-  
terroger  
ations".  
doute  
réjudices  
et la noci-  
exigent  
rigoureux  
nationale  
des eaux.  
voie que  
be et que  
vers des  
é.  
leur entier  
que vous  
eurs du  
ent leurs



Cérémonie pour le centenaire de l'association

MARGUT

## Opération rivières propres pour le Hotu



Les bénévoles ont travaillé sur le site du concours de pêche annuel.

L'AAPPMA le Hotu a participé à l'opération Rivières propres, initiée par la Fédération des pêcheurs des Ardennes. Le groupe, emmené par Jacky Derognat, président, s'est retrouvé sur la rive droite de la Chiers pour nettoyer le parcours du concours de pêche annuel. Les bénévoles, ont concentré leurs efforts sur

le secteur du confluent Marche-Chiers. Dans la matinée, la visite de Michel Dumont, président de l'association foncière, a permis d'évoquer le sujet de l'indispensable réfection du chemin accédant à la rivière, ainsi que celui du passage et du parking réservés aux pêcheurs sur le terrain communal entre Margut et La Ferté.

MARGUT

## Jacques Derognat réélu président des pêcheurs du Hotu

Le statut des Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) prévoit le renouvellement du bureau de chaque association tous les cinq ans.

Une réunion des adhérents du Hotu a ainsi eu lieu dimanche 15 novembre à Margut à la salle de réception, sous la présidence de Jacques Derognat, en présence de Véronique Michotte, adjointe au maire chargée de la vie associative.

Le bureau de l'association a donc été renouvelé. Jacques Derognat



Jacques Derognat est président depuis 28 années.

président.

Ce gendarme retraité âgé de 75 ans poursuit donc son mandat de président du Hotu commencé en 1987, année où il avait succédé à Victor Fromont.

**Michel Moch vice-président, André Louis trésorier**

Michel Moch est vice-président René Sénéchal, secrétaire et André Louis, trésorier.

Les membres du bureau sont Jean Beneux, Daniel Bohant, Isabelle Bohant, Daniel Claisse, Fernand Delaunay, Pascal Louis, Serge Pellizzari.

Source :  
L'Union-L'Ardennais

Barrage de Petite Commune à Laifour/Revin

## RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ PISCICOLE DE LA MEUSE.

**La modernisation des barrages signe le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau grâce à la construction de passes à poissons sur chacun des ouvrages qui permettent de rétablir la circulation des poissons migrateurs.**

### La continuité piscicole est désormais assurée sur 250 km entre Givet et Verdun.

Au mois d'août 2020, la société BAMEO a mis en service 9 nouveaux ouvrages automatisés entre Mézières et Verdun, achevant ainsi la phase de modernisation de 25 barrages sur la Meuse. Cette avancée s'inscrit dans le cadre du contrat de partenariat signé en 2013 entre BAMEO et VNF, portant sur le remplacement de 23 barrages manuels sur la Meuse, la modernisation de 2 autres ouvrages déjà construits à Monthermé et à Givet ainsi que 6 barrages sur l'Aisne.

Les 25 barrages automatisés de la Meuse tous reliés au poste de contrôle commande du centre d'exploitation des barrages de l'Aisne et de la Meuse situé à Lumes (08) sont exploités par la Société SeMAO. Tous les ouvrages sont équipés de passes à poissons multi-espèces afin de rétablir la continuité écologique. Ces équipements facilitent la migration des espèces qui remontent le cours d'eau, en quête de nourriture ou pour rejoindre leur lieu de reproduction. De plus, deux cabines de vidéo-comptage à Givet (Ardennes) et à Belleville-sur-Meuse (Meuse) permettent de réaliser un suivi piscicole, en partenariat avec les Fédérations de Pêche locales.

### Passes à poissons, mode d'emploi.

Depuis plus d'un siècle, la population des poissons migrateurs régresse. Afin d'assurer la pérennité de certaines espèces mais voir également réapparaître les grands migrateurs dans les fleuves et rivières, il convient désormais de créer des systèmes plus efficaces permettant aux poissons de franchir les obstacles créés par l'homme.

La fonction de ces dispositifs de franchissement piscicole, appelés plus communément « passes à poissons », est d'assurer un « passage » au niveau de l'obstacle rencontré, tel qu'un barrage, de façon à rétablir la libre circulation de la faune piscicole. Le dispositif de franchissement efficace doit satisfaire un certain nombre de critères de base :

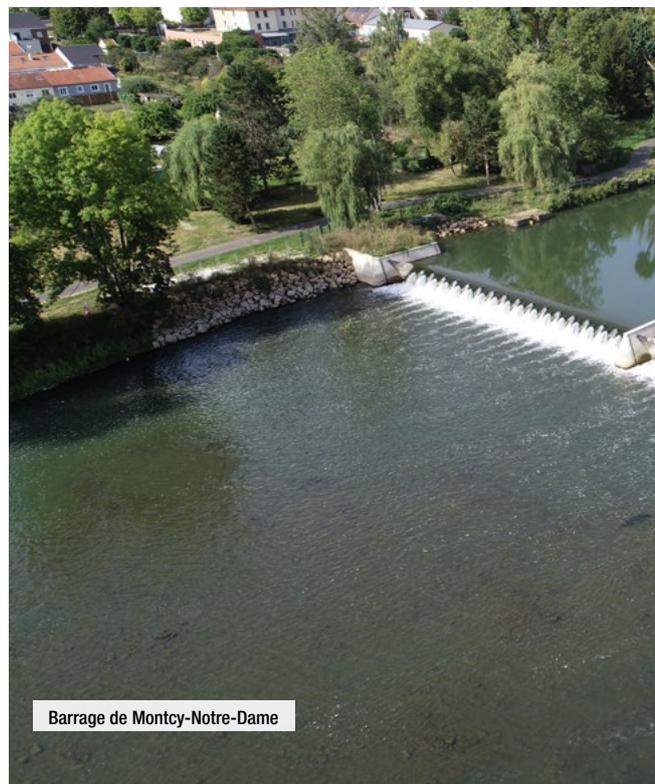
- Il doit notamment permettre le passage de tous les individus des espèces concernées, et non pas seulement les plus athlétiques ou les plus robustes.
- Le passage du poisson doit être assuré dans les meilleures conditions possibles ; sans stress ni blessure.
- Le dispositif doit être attractif avec un courant d'attrait suffisant pour que le poisson puisse en trouver rapidement l'entrée de façon à minimiser les retards à la migration.
- Il doit être conçu afin de limiter les problèmes d'entretien, de maintenance et de réglage.

Le principe de la passe à bassins successifs est de diviser le dénivelé total du barrage en une série de chutes, afin de former un « escalier hydraulique » compatible avec la capacité de nage du poisson. Les chutes sont contrôlées par des cloisons qui séparent des bassins. Ces derniers ont pour fonction de dissiper l'énergie de la chute et d'assurer une zone de repos aux poissons.

Les principaux paramètres d'une passe sont les dimensions des bassins et les caractéristiques géométriques des cloisons. Ce sont en effet les volumes et la forme des bassins, les altitudes et les largeurs des déversoirs, fentes, les dimensions des orifices, qui, en fonction des cotes d'eau à l'amont et l'aval de l'ouvrage, déterminent le débit, la chute entre bassins ainsi que la configuration des écoulements dans l'ouvrage.

Inès de MONTGON

**BAMEO**  
BARRAGES AISNE & MEUSE



Barrage de Montcy-Notre-Dame



## INTERVIEW DE JEAN-MARC RASCHI, PRÉSIDENT DE SeMAO.

### A quelle date avez-vous mis en service la passe à poissons à Givet ?

La passe à poissons du barrage des 4 cheminées à Givet est opérationnelle depuis mars 2016. Les équipes de SeMAO œuvrent depuis 4 ans maintenant pour exploiter le barrage afin de tenir la ligne d'eau, produire de l'hydroélectricité et garantir un passage aux espèces piscicoles souhaitant remonter la Meuse.

### Chaque barrage dispose d'une passe à poissons mais quelle est la particularité de l'ouvrage de Givet ?

La particularité de la passe à poissons du barrage de Givet est qu'elle dispose d'un local de vidéo-comptage. Celui-ci permet de filmer tous les poissons qui franchissent l'ouvrage à la montaison comme à la dévalaison. Les images sont enregistrées avant d'être analysées pour un comptage précis et une reconnaissance de chaque poisson ayant franchi le barrage. J'ajoute que le barrage de Givet est également équipé d'une passe à anguilles.

### Qui exploite les données ainsi recueillies ?



Truite observée  
à la station de comptage

SeMAO a signé en 2016 une convention avec la Fédération des Ardennes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour assurer l'exploitation des données issues du dispositif de vidéo-comptage. Les données sont dépouillées par les techniciens de la Fédération puis communiquées à SeMAO pour mise à disposition auprès des Services de l'Etat.



Passe à poissons du barrage de Givet

### Pouvez-vous nous communiquer des chiffres et les principales espèces observées ?

En 2019, plus de 11 300 individus sont passés dans la passe à poissons de Givet, dont 11 200 en montaison, c'est-à-dire de l'aval à l'amont, donc de la Belgique vers la France. Les principales espèces ayant franchi l'ouvrage sont le gardon, l'ablette, le hotu, le chevesne et la brème. Quelques espèces remarquables ont également été identifiées, telles que l'anguille.

### Les microcentrales de production d'hydroélectricité installées à Givet, Ham-sur-Meuse et Fumay présentent-elles un danger pour les espèces ?

Non bien au contraire. La technologie des turbines installées sur ces 3 barrages, de type VLH (Very Low Head c'est-à-dire fonctionnant avec de faibles hauteurs de chute) permet aux poissons comme aux anguilles, de passer au travers sans les blesser.

Propos recueillis par Inès de MONTGON

## MISSIONS, RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES DE SeMAO.

SeMAO assure les missions de surveillance et maintenance des ouvrages ainsi que la gestion conservatoire des mesures environnementales :

- 31 barrages (dont 25 sur la Meuse) et passes à poissons, 3 dispositifs de vidéo-comptage et 4 microcentrales hydroélectriques,
- 56 hectares restaurés pour la compensation environnementale.

SeMAO a la responsabilité de la tenue de la ligne d'eau pour chaque barrage conformément aux règlements d'eau des Arrêtés Préfectoraux.

SeMAO a obtenu la certification ISO 14001 en 2018.

[www.barrages-aisne-meuse.fr](http://www.barrages-aisne-meuse.fr)



La bouvière (*Rhodeus amarus*)

## FICHE D'IDENTITÉ

Règne	Animalia
Embranchement	Chordata
Sous-embr.	Vertebrata
Super-classe	Osteichthyes
Classe	Actinopterygii
Sous-classe	Neopterygii
Infra-classe	Teleostei
Super-ordre	Ostariophysi
Ordre	Cypriniformes
Super-famille	Cyprinoidea
Famille	Cyprinidae
Genre	<i>Rhodeus</i>
Espèce	<i>Amarus</i>

## LA BOUVIÈRE (*RHODEUS AMARUS*) : UN POISSON MÉCONNU ET UN CYCLE DE VIE PARTICULIER.



Le mâle se pare d'une couleur rouge lors de la période de reproduction

**Ayant très peu d'intérêt pour la pêche et le pêcheur, ce poisson n'est pas connu par un grand nombre de pratiquants. Il se retrouve pourtant souvent dans beaucoup de bourriches. Pourtant, il possède une réglementation particulière et surtout une stratégie de reproduction unique dans nos eaux françaises. Voici un petit récapitulatif sur ce poisson méconnu au mode de vie particulier.**

### D'où viens-tu ?

Comme la tanche présentée dans l'édition précédente de la revue, la bouvière est un poisson de la famille des cyprinidés, cette famille est de loin la plus grande famille de poissons mais également de vertébrés. Elle comporte plus de 2000 espèces différentes et est présente sur presque tous les continents.

En effet, on en retrouve en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique. Cette large répartition en fait une famille très plurielle car on retrouve en Thaïlande des cyprinidés qui font plus de 3 mètres, alors qu'à Bornéo on peut en trouver de 12 millimètres. Plus proche de chez nous, la bouvière est une cousine de la carpe, du gardon, du chevesne ou encore de la brème. En Europe, la bouvière est un poisson autochtone présent presque partout. En France elle ne serait autochtone sur notre territoire que sur le bassin de la Seine et du Rhin. Mais elle est aujourd'hui présente sur tout le territoire, hormis l'extrême nord-ouest de la France et les massifs des Alpes et des Pyrénées, par la création de canaux interbassin et des déplacements par des pêcheurs.

### Description :

Poisson de petite taille, il mesure en moyenne 5 à 6 cm et peut atteindre jusqu'à 12 cm pour les plus gros individus. Son corps a presque une forme de losange, elle a un corps haut, court et comprimé latéralement.

De coloration (en dehors de la période de reproduction) grise et verdâtre sur le dos, ses flancs sont argentés et son ventre jaunâtre. Elle présente aussi une bande verte-bleue sur l'arrière du flanc jusqu'à la nageoire caudale, ceci permet facilement de la différencier d'une petite brème.

Au moment de la reproduction, le mâle se pare de couleurs vives et bariolées. Il arbore à ce moment une robe rose violacée, la bande bleu verte à l'arrière du corps devient plus intense. Il présente aussi une tâche plus foncée à l'arrière de l'opercule, sa nageoire anale devient rouge vif bordée par une bande noire et l'extrémité de sa nageoire dorsale devient rouge également. Contrairement à la majorité des autres espèces de poissons, le mâle est plus gros que la femelle.

### Biologie et écologie :

La bouvière est une espèce grégaire, ce qui signifie qu'elle vit en banc de plusieurs individus. Elle vit généralement dans des secteurs calmes (étangs, rivière lente, lac...), dans des zones plutôt peu profondes avec un fond constitué de sable ou de limon. En effet, nous ne la retrouvons qu'aux endroits où la moule d'eau douce est présente, dans lesquelles elle va pondre ses œufs, comme nous le verrons dans la suite de l'article.

Elle a une activité plutôt diurne et se nourrit principalement de végétaux (algues vertes, filamenteuses, diatomées) c'est donc ce que l'on appelle une espèce phytophage. Les plus gros individus ne dédaigneront pas de petits crustacés ou de petites larves, ce qui les amènera souvent à se retrouver dans vos bourriches.

## Un mode de reproduction unique en France :

Quand arrive la période de reproduction (d'avril à août, température de l'eau entre 15 et 21°C), le mâle se pare de ses plus belles couleurs, comme nous l'avons vu précédemment, pour attirer l'attention des femelles qui feront leur choix.

La femelle, de son côté, inspecte différentes moules afin de trouver celle ayant le siphon exhalant (siphon servant à éjecter l'eau aspirée venant d'être filtrée) avec le meilleur taux d'oxygénation, afin d'assurer une meilleure oxygénation des œufs lors de l'incubation. Le mâle de son côté protège le territoire.

Une fois la moule idéale trouvée, elle déploie son ovipositeur en avant de l'anus d'environ 6 cm (tube servant à injecter les œufs dans la moule), et y injecte un à quatre ovules dans le syphon exhalant de la moule.

Le mâle quant à lui attend que la femelle ait retiré son ovipositeur de la moule. Une fois fait, il libère ses spermatozoïdes au niveau du siphon inhalant (siphon permettant à la moule d'aspirer l'eau), afin qu'ils soient aspirés par ce dernier. L'opération ne dure que quelques millisecondes. La fécondation aura donc lieu à l'intérieur du mollusque.

La femelle ayant une fécondité de 100 à 200 ovules et ne déposant qu'un à quatre ovules par mollusque, l'opération se déroulera à plusieurs reprises dans différentes moules, avec à chaque fois le même rituel.

L'incubation des embryons jusqu'à leur éclosion est rapide, pour que l'éclosion subvienne dans des périodes encore chaudes où les réserves de nourritures sont les plus importantes dans le milieu. Il faut faire des réserves avant l'arrivée de l'hiver ! Les larves de bouvières sortent par la cavité branchiale de la moule quand elles ont atteint une taille d'environ 8 mm.



Larves de bouvière dans leur moule, on distingue bien les yeux

## RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE.

La bouvière encore bien présente dans certaines régions de France est tout de même une espèce protégée du fait de la raréfaction des espèces de moules dont elles ont besoin (du genre *Unio* et *Anodonta*). La cause, comme souvent, est anthropique, les pollutions ainsi que l'aménagement et la modification des cours d'eau par l'homme modifient les substrats nécessaires à la survie de ces dernières.

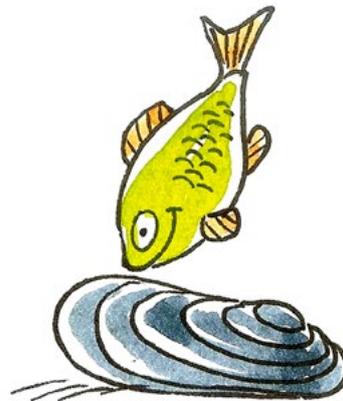
### ATTENTION !!!

Concernant la pêche il est donc strictement interdit de l'utiliser comme vif.

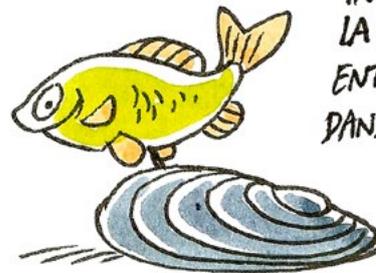
LE MÂLE ARBORE SA PLUS BELLE ROBE POUR ATTIRER L'ATTENTION DE LA FEMELLE



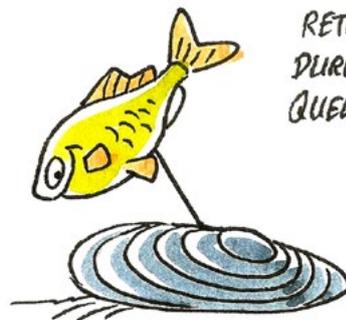
INSPECTION DE LA MOULE  
VENTILATION DE LA MOULE  
POUR ASSURER UNE  
BONNE OXYGÉNATION  
DES EMBRYONS



INSERTION DE L'OVIPOSITEUR  
LA FEMELLE EJECTE  
ENTRE 1 ET 4 OVULES  
DANS LE SIPHON EXHALANT



RETRAIT DE L'OVIPOSITEUR  
DURÉE DE L'ACTE  
QUELQUES MILLISECONDES



MÂLE  
LIBÉRATION DU SPERME  
DANS LE SIPHON INHALANT



Zoom sur des larves de bouvière à l'intérieur d'une moule

## LA PÊCHE ÉLECTRIQUE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Suite aux polémiques de ces dernières années dans la presse quant à la pratique de pêche électrique en mer à des fins commerciales, nous tenions à vous expliquer le fonctionnement d'une pêche électrique en eau douce, qui elle, est à but scientifique et surtout non létale pour le poisson. En effet, quand on aborde le sujet de nos pêches électriques, cela fait souvent bondir le public non-pêcheur du fait d'une méconnaissance de cette méthode. Dans cet article, nous allons essayer de vous en expliquer le fonctionnement et surtout le but de cette pratique.



### Le fonctionnement

Une pêche électrique comment ça marche concrètement ? Le but est de créer un champ électrique qui va « étourdir » le poisson le temps de l'attraper à l'épuisette. Pour cela il faut, une source d'énergie pour créer le courant (batterie ou groupe électrogène), une anode pour diffuser le champ électrique à l'endroit où l'on pêche et une cathode à l'aval.

Une fois la pêche commencée, une personne tient l'anode qui crée un champ électrique, sur 2 m<sup>2</sup> environ, qui va tétaniser les muscles du poisson et créer une nage forcée l'attirant vers l'anode. Généralement 2 personnes la suivent avec des épuisettes pour capturer les poissons qui remontent à la surface, suivies d'une ou plusieurs personnes avec des seaux pour stocker le poisson le temps de la pêche pour ensuite être relâché une fois qu'il a repris ses esprits.

### Les différents buts d'une pêche électrique

Tout d'abord la pêche électrique est une méthode d'échantillonnage piscicole non létale pour le poisson. Échantillonner mais dans quel but ? Il y peut en avoir plusieurs en fonction des conditions, voyons ensemble les différentes raisons qui peuvent mener à cette action.

#### La pêche de sauvetage :

En période d'étiage sévère, lors de travaux ou d'aménagements dans les cours d'eau, un grand nombre de poissons sont piégés dans des masses d'eau closes dont ils ne peuvent s'échapper. C'est là que notre Fédération intervient en faisant une pêche électrique, afin de récupérer un maximum de poissons avant qu'ils ne meurent.



Les poissons récoltés sont placés dans de grandes bassines (voir des cuves oxygénées) et sont déversés dans le point d'eau le plus proche qui ne s'assèchera pas. Ces pêches de sauvetage nous permettent aussi d'observer la diversité piscicole en un endroit donné.

#### La pêche d'inventaire :



Prélèvement d'un petit bout de nageoire caudale d'une loche pour une étude génétique du Muséum National d'Histoire Naturelle

Souvent nous ne savons pas exactement quelles espèces se trouvent dans un cours d'eau donné, dans ce cas là la pêche électrique permettra d'avoir un aperçu des populations présentes sur un secteur. Dans d'autres cas, nous recherchons la présence d'une espèce en particulier, dans le cadre d'espèce en voie de disparition ou d'étude génétique par exemple.

Dans ces cas, la manipulation des poissons est limitée à l'espèce cible, les autres étant relâchés immédiatement.

#### La pêche de suivi :

Les pêches électriques de suivi nous permettent d'observer l'évolution des populations piscicoles sur une station donnée. Ces pêches se font de façon régulière au même endroit, généralement une fois par an et aux mêmes périodes, pour étudier l'évolution d'une population dans le cadre de travaux dans les cours d'eau (aménagement piscicole, destruction de barrage...) ou suite à un événement exceptionnel (pollution, crue importante...).

C'est celle qui demande le plus de main d'œuvre et d'organisation, car tous les poissons capturés sont mesurés et pesés avant d'être relâchés. Il faut donc souvent deux équipes (selon la taille du cours d'eau), une dans l'eau afin de capturer le poisson et une sur la berge à la biométrie (mesure, pesée et comptage des poissons), pour éviter que le poisson ne soit stocké trop longtemps. Postérieurement elle nécessite la saisie et le traitement de ces données par des techniciens qualifiés afin d'obtenir des résultats les plus proches de la réalité.



Petit silure sur la table de biométrie.



## TRUITE AUX AMANDES

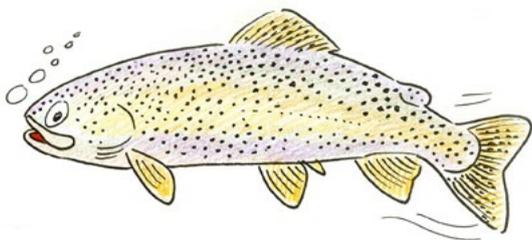
### INGRÉDIENTS

#### POUR 4 PERSONNES

4 truites de 250 grammes  
60 grammes d'amandes effilées  
20 cl de lait  
1 cuillère à soupe de farine  
1 cuillère à soupe d'huile  
75 grammes de beurre  
1 citron  
Sel  
Poivre

### PRÉPARATION

1. Verser le lait dans une assiette ou un plat creux. Etaler la farine dans une assiette ou un plat creux.
2. Passer les truites salées et poivrées dans le lait, ensuite les tourner dans la farine pour bien les recouvrir.
3. Chauffer l'huile et 25 grammes de beurre dans une poêle sur feu moyen.
4. Faire griller les truites 5 min par face.
5. Les placer dans un plat chaud et vider la graisse de cuisson.
6. Faire fondre le reste du beurre dans la poêle.
7. Ajouter les amandes effilées dans la poêle et les faire blondir 2 minutes en remuant sans cesse.
8. Verser les amandes avec le beurre sur les truites.
9. Servir avec des rondelles de citrons et les accompagner de riz, de pommes vapeur ou de haricots verts.



## Quelques poissons présents dans les Ardennes : Quotas et tailles légales de capture.

Si aucune dimension n'est indiquée à côté de son nom, le poisson ne possède pas de taille légale de capture.

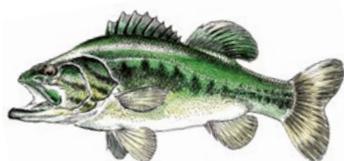
Ces informations sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles de pouvoir évoluer, merci de vous reporter à l'arrêté pêche de l'année en cours. Certaines associations non réciprocitaires peuvent avoir un règlement intérieur plus restrictif. Renseignez-vous auprès de l'AAPPMA gestionnaire.

### LES CARNASSIERS

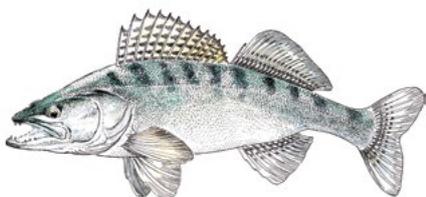
**3 maximum dont  
2 brochets/jour/pêcheur**  
Utilisation comme appât interdite.



**BROCHET**  
60 CM

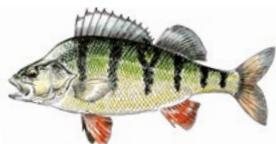


**BLACK BASS**  
30 CM

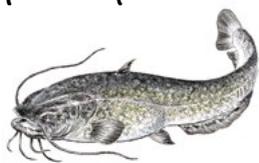


**SANDRE**  
50 CM

Non concernés par les quotas



**PERCHE**



**SILURE**



**ASPE**  
Utilisation comme  
appât interdite.

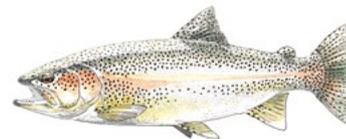
### LES SALMONIDÉS

(Y COMPRIS L'OMBRE COMMUN)

**4 maximum/jour/pêcheur\***  
Utilisation comme appât interdite.



**TRUITE FARIO**  
23 CM\*\*



**TRUITE ARC-EN-CIEL**  
23 CM



**OMBRE COMMUN**  
35 CM



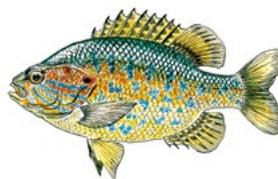
**OMBRE DE FONTAINE**  
23 CM

\*Quota de 2 salmonidés (ombre commun compris)  
sur les parcours cités dans l'arrêté préfectoral n°2018-220.

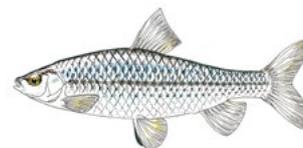
\*\* Exceptions : 18 cm sur l'Alyse et 30 cm  
sur les parcours cités dans l'arrêté préfectoral n°2018-220.

### LES INDÉSIRABLES

Espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres  
biologiques ou espèces exotiques envahissantes



**PERCHE SOLEIL**  
Utilisation comme  
appât interdite.



**PSEUDORASBORA**  
Détention et transport vivant interdits.  
Remise à l'eau interdite même mort.  
Utilisation comme appât interdite.

## FAMILLE DES CYPRINIDÉS

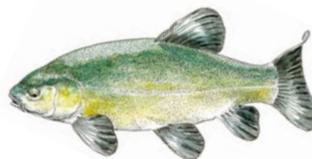


**CARPE**

Transport de carpe de plus de 60 cm interdit le jour et de toute taille la nuit.



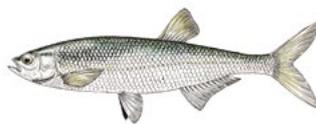
**BRÈME**



**TANCHE**



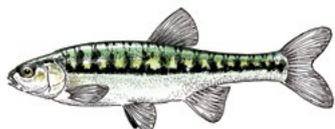
**BARBEAU**



**ABLETTE**



**GOUJON**



**VAIRON**



**GARDON**



**ROTENGLE**



**CHEVESNE**



**SPRILIN**



**IDE DE MÉLANOTE**

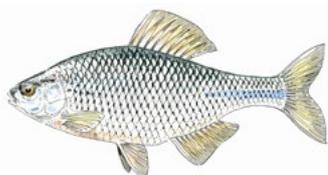


**VANDOISE**

Utilisation comme appât interdite.



**CARRASSIN**



**BOUVIÈRE**

Utilisation comme appât interdite



**AMOUR BLANC**



**HOTU**



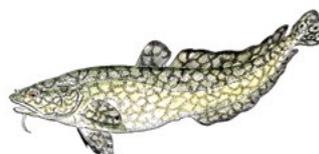
**ABLE DE HECKEL**

## AUTRES FAMILLES



**ANGUILLE**

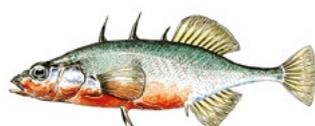
Pêche autorisée uniquement pour l'anguille jaune.  
Utilisation comme appât interdite.



**LOTE DE RIVIÈRE**



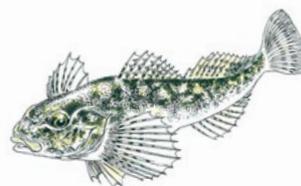
**LAMPROIE DE PLANER**



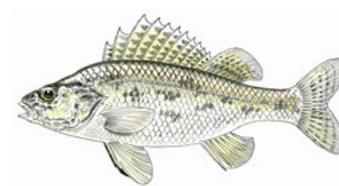
**EPINOCHÉ**



**EPINOCHETTE**



**CHABOT**



**GRÉMILLE**



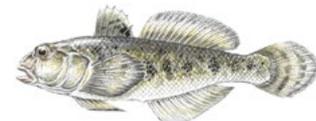
**LOCHE DE RIVIÈRE**



**LOCHE D'ÉTANG**



**LOCHE FRANCHE**



**GOBIE À TÂCHES NOIRES**



NORD EST

## ASSURANCE TOUS MOBILES

*Casse, vol, fraude...*

dès **9,50 €**  
/mois

**1 SEUL CONTRAT** pour  
protéger LES SMARTPHONES,  
ORDINATEURS PORTABLES,  
ET TABLETTES *de toute la famille*

Le contrat Assurance Tous Mobiles est assuré par PACIFICA, entreprise régie par Code des Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 398 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social: 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST Société coopérative à capital variable - Etablissement de Crédit Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 022 663 - RCS Reims n° 394 157 085 - Siège social : 25 rue Libergier - 51088 REIMS



### Fédération des Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Ardennes

Parc d'Activités Ardennes Emeraude  
08090 TOURNES  
Tel : +33 (0)3 24 56 41 32  
contact@peche08.fr  
[www.peche08.fr](http://www.peche08.fr)

### BUREAU OUVERT

du lundi au jeudi de 9h à 17h  
et le vendredi de 9h à 12h

**Pôle administratif** : +33 (0)3 24 56 41 32

**Pôle milieu aquatique** : +33 (0)3 24 56 39 84

**Pôle animation/communication** : +33 (0)3 24 56 39 83

**Police de la pêche** : +33 (0)3 24 56 39 82